

**RAPPORT SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ
ENTRE LES HOMMES
ET LES FEMMES
PRÉALABLE AU DÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**

ANNÉE 2025

**LES
FEMMES
ET LES
HOMMES**

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur les projets de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Un décret du 24 juin 2015 en précise les modalités d'application.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.

Le rapport fait état :

- de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes notamment en matière de recrutement, de formation, de temps de travail, de promotion professionnelle, de conditions de travail, de rémunération et d'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

- du bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, des orientations pluriannuelles concernant notamment les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la mixité dans les filières et les cadres d'emploi, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et la lutte contre toute forme de harcèlement.

D'autre part, le rapport présente les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Il comporte un bilan des actions conduites dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la commune.

Il fait état de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics.

Les données présentées dans ce rapport ont été établies au 31 août 2025.

Les analyses présentées dans ce rapport reposent uniquement sur l'effectif permanent de la collectivité, comprenant les agents titulaires et contractuels classés dans les catégories A, B et C.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES POLITIQUES MUNICIPALES 5

I. DONNÉES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES, LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIÈRE D'INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 6

II. ŒUVRER POUR DES CONDITIONS DE VIE ÉGALITAIRES 16

- A. Promouvoir l'égalité à travers des outils de communication 17
- B. Favoriser l'accompagnement des femmes et jeunes femmes éloignées de l'emploi 17
- C. Les Franciliens de la propreté, mobilisés en faveur de l'égalité professionnelle 19
- D. La place des femmes seniors au cœur de la vie sociale 20
- E. Promouvoir la santé des femmes, des jeunes filles et leur accès aux droits 22
- F. Les places des femmes au cœur des quartiers prioritaires et de la vie associative 26
- G. Sensibiliser et prévenir les inégalités à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 27
- H. La sororité internationale pour changer le monde 31

III. AGIR EN FAVEUR D'UNE ÉDUCATION ÉGALITAIRE ET NON STÉRÉOTYPÉE 31

- A. Lieux d'accueil Petite enfance, le soutien à la parentalité 31
- B. Enfance et jeunesse : Les activités émancipatrices et égalitaires 34
- C. L'égalité dans l'accès aux dispositifs culturels pour une culture émancipatrice 39
- D. La promotion de l'égalité dans les pratiques sportives 42

IV. AMPLIFIER LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE GENRE ET CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX ENFANTS 44

- A. Prévention de la prostitution des mineur-es 44
- B. Sensibilisation autour des discriminations LGBTQ+phobes 44
- C. La création de la Maison des Femmes 44

PARTIE 2 – AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ AU SEIN DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES 46

I. CONDITION GÉNÉRALE D'EMPLOI 47

- A. Effectifs 47
- B. Recrutements et départs 50
- C. Positionnements 52

II. ENVIRONNEMENT SOCIAL, DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION 53

- A. Organisation du temps de travail 53
- B. Rémunération 54

III. FORMATION 59

IV. OUTIL FAVORISANT L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 57

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 59

EDITO

Chères Vitriotes et Vitriots,

Le procès des viols de Mazan a bouleversé le débat public. L'ampleur et le caractère systémique de ces viols a mis en lumière l'inscription culturelle du sexisme dans nos sociétés. Malheureusement, le sexisme ne recule pas en France. Il stagne voire progresse à nouveau. Le nombre de féminicides reste dramatiquement élevé. Depuis le début de l'année, on en dénombre 127, soit un tous les deux jours. Seules 1% des plaintes pour violences sexuelles aboutissent.

Sur le plan économique, les inégalités persistent également. Les femmes sont davantage exposées à la précarité. Elles gagnent, en moyenne, un salaire inférieur de 22,2% à leurs collègues masculins et pour un poste équivalent l'écart reste entre 6 et 7%.

A travers le monde, la vague réactionnaire et la multiplication des conflits ont des conséquences très concrètes sur la vie de millions de femmes. Des droits fondamentaux sont attaqués à l'image du droit à l'avortement aux Etats-Unis et en Pologne et la multiplication des conflits expose les femmes au viol, régulièrement utilisé comme arme de guerre.

Mais les récentes luttes ont aussi permis d'arracher des avancées historiques. Si les peines restent insuffisantes, le verdict des viols du procès Mazan reste une victoire. L'inscription du droit à l'IVG dans la constitution et l'obtention par les parlementaires du groupe de la Gauche Démocrate Républicaine du remboursement intégral des soins liés au cancer du sein sont des victoires.

Fidèle à son engagement centenaire pour l'émancipation, la ville de Vitry-sur-Seine prend sa part dans la lutte pour l'égalité femmes-hommes. Ce rapport dresse un bilan des politiques municipales menées en faveur de l'égalité et trace des perspectives d'amélioration.

Pierre BELL-LLOCH
Maire de Vitry-sur-Seine

PARTIE 1 - AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES POLITIQUES MUNICIPALES



PARTIE 1 - LA POLITIQUE MUNICIPALE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME

I. DONNÉES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES, LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIÈRE D'INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Une lente marche vers l'égalité

Selon le Rapport annuel 2025 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes sur l'état des lieux du sexisme en France, le sexisme ne recule pas ; il est observé une intensification des stéréotypes de genre et des violences sexistes.

Selon le Rapport, « Les discours sexistes et masculinistes ont gagné en visibilité. Le procès des viols de Mazan a bousculé la société, entre prise de conscience du sexisme systémique d'un côté et la lente introspection masculine de l'autre ».

Les chiffres marquants

94% Des femmes de 15 à 24 ans estiment qu'il est plus difficile d'être une femme aujourd'hui (14 points de plus qu'en 2023). Quand seulement 67% des hommes de 15 à 24 ans le pensent (+8%)

13% Des hommes pensent qu'il est plus difficile d'être un homme qu'une femme

40% Des femmes déclarent avoir subi au moins une fois une situation de non-consentement.

**À PEINE
1/4** Des femmes se sentent suffisamment protégées des actes et des propos sexistes par les lois et les sanctions existantes.

Les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes continuent à augmenter :

- 76% dans le monde du travail
- 71% dans la rue et les transports
- 70% dans le monde politique

94% des français-es considèrent que les hommes ont un rôle à jouer dans la prévention et la lutte contre le sexisme dans la société.

Point méthodologique : Les données mobilisées sont extraites des sources Insee, particulièrement celles relatives à la commune, issues de l'Analyse des Besoins Sociaux. Les bases ne sont pas mises à jour annuellement, aussi les années d'origine indiquées sont variables. Les autres sources sont précisées.

Cadrage

L'analyse des données socio-démographiques permet d'éclairer le profil social de la ville, de connaître plus précisément la structure de la population vitriote afin d'agir davantage en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les chiffres présentés viennent confirmer ou renforcer des constats déjà connus et invitent à poursuivre l'effort en faveur d'une égalité nécessaire pour les femmes, les hommes et le territoire.

La structure et l'évolution de la population Vitriote

Première ville du département du Val-de-Marne, la ville compte au 1er janvier 2024 **96 706** habitants. Elle se compose de 11 quartiers dont 4 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, avec une densité de population de 8 196 habitants au km².

Notons que la population globale de la ville augmente continuellement :

En 2011- 86 375 habitant-es, en 2016- 92 755 habitant-es, en 2022- 95 282 habitant-es.

Vitry-sur-Seine est la 46ème ville de France en nombre d'habitant-es.

- Part des ménages fiscaux imposés : 51% (Source Insee 2021)
- Taux de pauvreté : 26% (Source Insee 2021)
- Taux d'activité des 15 à 64 ans : 72%. A l'échelle nationale : 75,2% (Source Insee 2022)
- Taux de chômage des 15 à 64 ans : 14,6%. A l'échelle nationale : 11,7% (Source Insee 2022)

La population résidant en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville :

La politique de la ville est une « politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers prioritaires et leurs habitant-e-s » dont l'objectif doit permettre la réduction des écarts entre le niveau de vie des habitant-e-s des quartiers prioritaires avec celui des habitant-e-s du reste du territoire communal.

Pour sa mise en œuvre, une concentration des moyens en faveur des quartiers prioritaires par la mobilisation de toutes les politiques publiques (accès aux droits, emploi, insertion, jeunesse, sport, culture, santé, lutte contre les discriminations, égalité Femme/Homme, citoyenneté, etc...) est nécessaire par la mobilisation des crédits de droit commun prioritairement et des crédits spécifiques de la politique de la ville.

L'actualisation de la géographie prioritaire au 1^{er} janvier 2024 :

Le décret relatif à la mise à jour de la géographie prioritaire depuis la loi Lamy de 2014, portant l'actualisation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est paru le 28 décembre 2023. De ce décret, il résulte pour la Ville de Vitry-sur-Seine que :

- Les 3 quartiers existants depuis 2015 voient leurs contours modifiés et étendus entraînant une augmentation de la population par QPV :
- Centre-ville : Defresne - Vilmorin - Robespierre (5 372 habitants),
- Commune de Paris / 8 mai 1945 (13 581 habitants),
- Colonel Fabien (1 455 habitants)
- 1 nouveau quartier entre dans le périmètre de cette géographie prioritaire :
- Les Combattants (1 203 habitants);
- 1 quartier en sort de ce classement : le quartier Balzac.

Au 1^{er} janvier 2024, la population des QPV s'élève à 21 722 habitant-es soit : 1 habitant-e sur 5 qui vit en secteur géographique prioritaire (**22.46% de la population communale**) - Source INSEE 2020.

Centre-ville : Defresne - Vilmorin - Robespierre :	
Part des femmes dans la population	53.4 %
Part des 0-14 ans dans la population des femmes	19.3 %
Part des 15-24 ans dans la population des femmes	16.3 %
Part des 25-59 ans dans la population des femmes	40.7 %
Part des 60-74 ans dans la population des femmes	15.8 %
Part des 75 ans et plus dans la population des femmes	7.8 %

Commune-de-Paris :	
Part des femmes dans la population	51.9 %
Part des 0-14 ans dans la population des femmes	21.9 %
Part des 15-24 ans dans la population des femmes	13.2 %
Part des 25-59 ans dans la population des femmes	43.1 %
Part des 60-74 ans dans la population des femmes	16.1 %
Part des 75 ans et plus dans la population des femmes	5.8 %

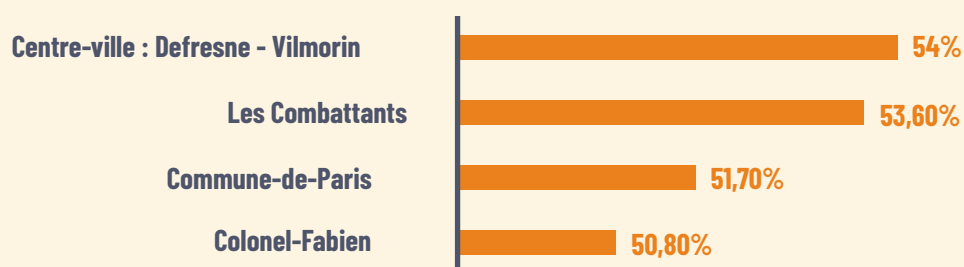
Colonel-Fabien :	
Part des femmes dans la population	50.4 %
Part des 0-14 ans dans la population des femmes	21.2 %
Part des 15-24 ans dans la population des femmes	18.0 %
Part des 25-59 ans dans la population des femmes	46.4 %
Part des 60-74 ans dans la population des femmes	8.7 %
Part des 75 ans et plus dans la population des femmes	5.6 %

Source - SIG de la Politique de la ville - Caractéristiques démographiques en 2021 par quartier prioritaire

- La population des QPV par rapport à la Population communale totale est de **22.46%**.

Part des femmes dans la population résident en QPV

Source : Insee 2020



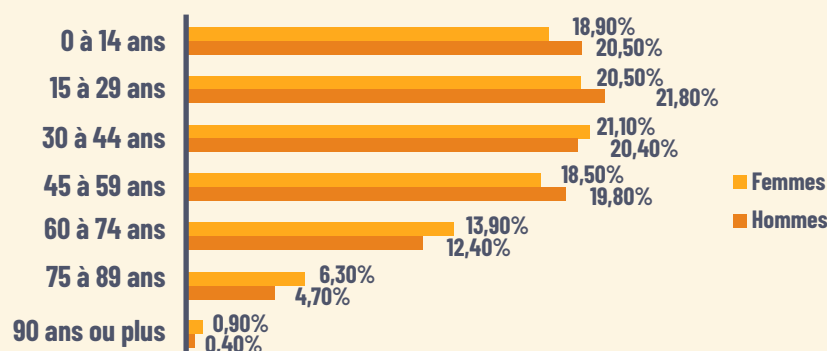
La répartition entre les femmes et les hommes est assez équilibrée.

Les données sont issues du recensement 2020, le recensement le plus récent pour les QPV.

La population par sexe et âge sur l'ensemble de la Ville :

Population par sexe et âge en 2022

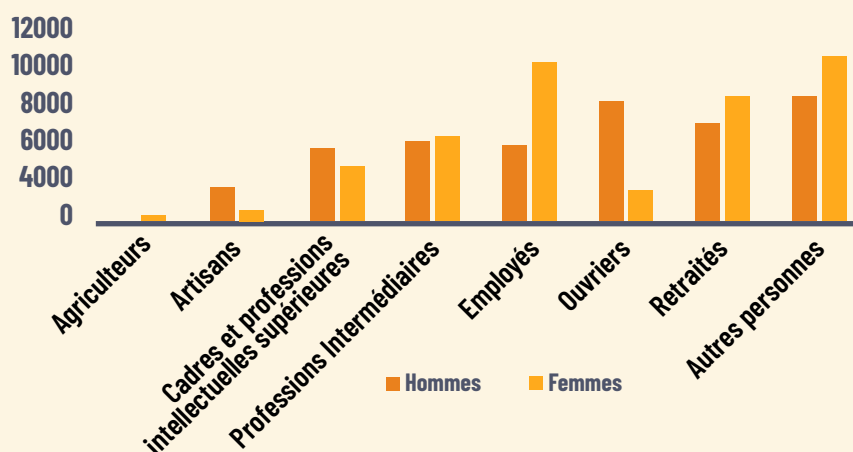
Source : Insee RP exploitation principale, géographie au 01/01/2025



Les Vitriot-es sont plus nombreux dans la tranche d'âge des 15 à 29 ans dont les hommes à 21,8% et les femmes à 20,5%. La tranche d'âge la plus élevée représentant les femmes est celle des 30 à 44 ans. Parallèlement la part des femmes est toujours plus importante à partir de 60 ans.

Répartition genrée par groupe socioprofessionnel

Source : Insee RP2022 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2025



Le graphique ci-dessus montre que les vitriotes sont surreprésentées parmi la **catégorie des employés** (9 813 contre 4 648 chez les hommes) et moins parmi celle des **ouvriers** (1 883 femmes contre 7 481 hommes). Elles sont plus représentées dans la **catégorie des retraités** (7 719 contre 6 137 hommes).

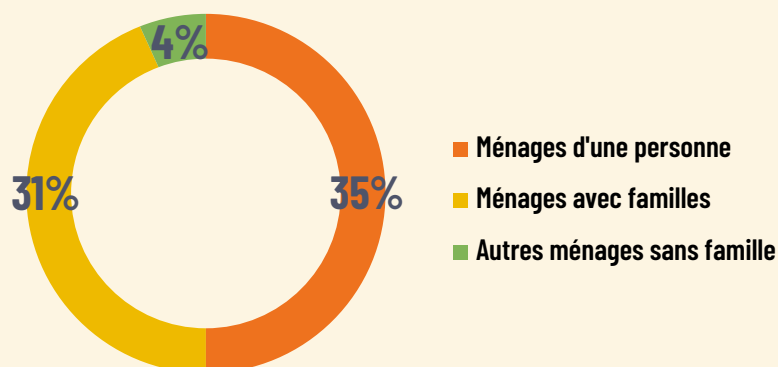
La structure des ménages : une inégalité entre les femmes et les hommes

Un territoire où les familles sont bien représentées :

17 901 familles avec enfants sont recensées. 41% des familles de la commune ont un seul enfant, 35% en ont deux, 24% des familles se composent de 3 enfants ou plus. Une tendance qui s'observe de façon similaire dans le département du Val-de-Marne et en région Ile-de-France. Source : ABS -Ithéa conseil sept 2024

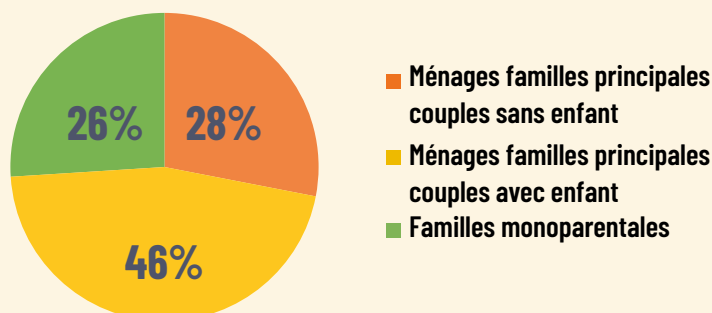
Répartition des ménages sur le territoire vitriot

Source : Insee 2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025



Composition des ménages avec familles

Source : Insee 2022, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2025



À Vitry-sur-Seine, le taux de familles monoparentales est de 26%, plus élevé que dans le département du Val-de-Marne (22,8%) et qu'en Île-de-France (19,5%) Source : Insee 2022.

En comparant les données de recensement entre 2015 et 2021, des observations peuvent être effectuées :

- Le nombre de ménages croit entre 2015 et 2021, passant de 36 379 à 38 666 en 2021.
- La proportion des ménages d'une personne augmente ; ceux-ci représentent 31,8% en 2015 et 33,9% en 2021.
- La tendance des familles monoparentales est à l'augmentation, passant de 22,6% en 2015 à 26% en 2022.

Les familles monoparentales : une surreprésentation des femmes

À Vitry-sur-Seine, les familles monoparentales sont composées de 20,9% de femmes seules avec enfant(s) et de 4,9% d'hommes seuls avec enfant(s).

Le taux de familles monoparentales par quartiers prioritaires- source : ITHEA Profil QPV avril 2025

- Centre-ville-Defresnes Vilmorin-Robespierre : 38%
- Colonel-Fabien : 37%
- Les Combattants : 34%
- Commune-de-Paris : 29%
- Des taux qui sont en moyenne de 33% pour l'ensemble des QPV.

Selon le Centre de l'Observation des Territoires, les familles monoparentales rassemblent en France environ 6,2 millions de personnes, parents et enfants compris. Dans 81 % des cas, elles sont formées d'une mère et ses enfants.

Une des raisons de la progression de la monoparentalité est l'augmentation des ruptures dans les couples ; une facilité qui constitue un grand progrès avec l'instauration du divorce en 1975 et l'augmentation du taux d'activité des femmes. Se rajoutent de nombreuses situations de monoparentalité intervenants à la suite de manifestations de violences au sein du couple : 80 % des femmes qui se rendent dans les CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) indiquent que leur situation de monoparentalité s'est manifestée après avoir engagé un parcours de sortie des violences conjugales.

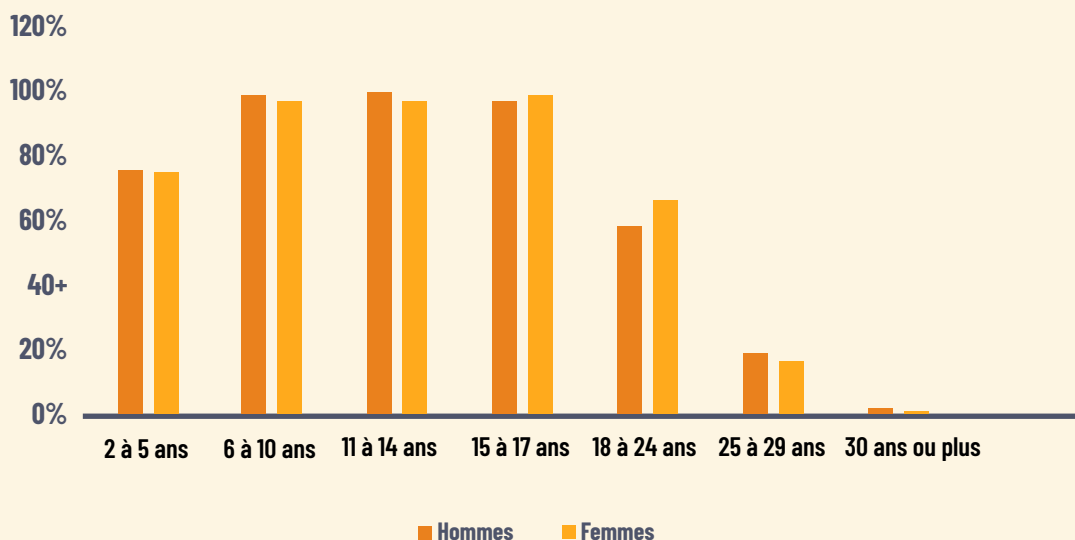
Il est observé que les familles monoparentales vivent dans des conditions plus difficiles. Elles sont nombreuses dans les Quartiers Prioritaires Ville et sont davantage exposées à la précarité que les familles plus traditionnelles.

Selon les données Insee 2022, leur taux de pauvreté est de 20% contre 7% pour les couples avec enfants. Les allocations familiales, les minima sociaux et les aides au logement permettent à une partie de ces familles de ne pas vivre dans un total dénuement. Cette précarité a aussi une répercussion sur les enfants : 40 % de ceux qui vivent au sein d'une famille monoparentale sont en situation de pauvreté monétaire, soit deux fois et demi de plus que les enfants élevés dans une famille en couple. Nationalement, cela interroge sur l'efficacité des politiques publiques, alors que la monoparentalité doit être un enjeu d'égalité femmes - hommes.

Une scolarité presque égalitaire, des femmes plus diplômées

Taux de scolarisation selon le genre et l'âge

Source : Insee RP2022, exploitation principale, géographie au 01/01/2025



Parmi les jeunes, le taux de scolarisation est quasiment équivalent pour les deux genres, dans chacune des tranches d'âge, à l'exception des 18 à 24 ans où les femmes sont plus nombreuses (65% pour les femmes- 56% pour les hommes).

À l'inverse, dans la tranche d'âges des 25 à 29 ans, le taux de scolarisation des hommes (18%) est un peu plus élevé que celui pour les femmes (16%).

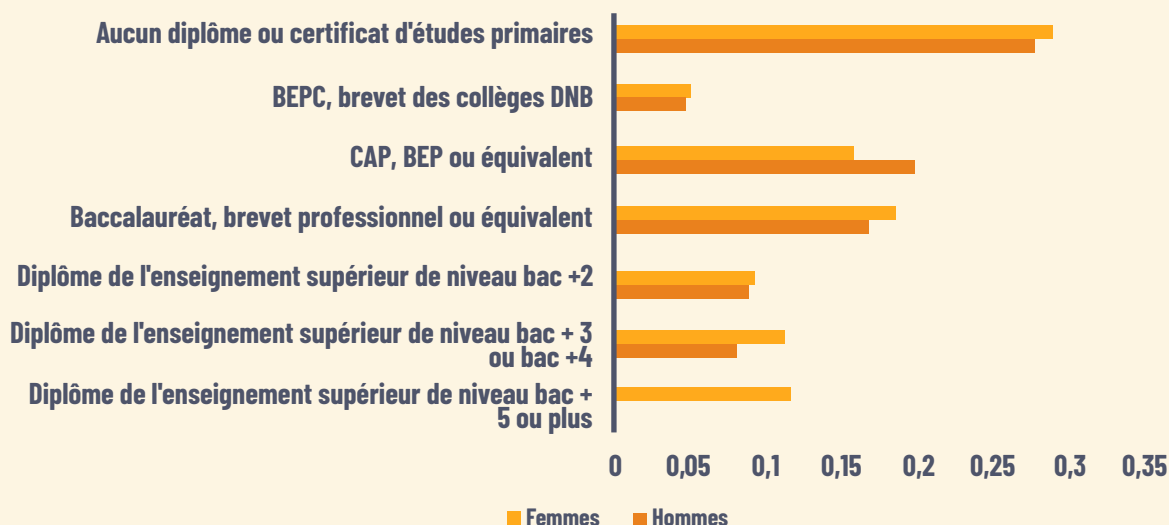
Le taux de scolarisation des 15- 24 ans dans les Quartiers Prioritaires Ville :

- Centre-ville-Defresnes Vilmorin - Robespierre : 70%
- Colonel-Fabien : 61%
- Les Combattants : 57%
- Commune-de-Paris - 8-mai-1945 : 68%

Données Ithéa conseil/ profil thématique QPV- avril 2025

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe

Source : Insee 2022



Il y a peu d'écart entre les femmes et les hommes n'ayant aucun diplôme (1,3 points). Le taux des femmes titulaires d'un Bac est supérieur à celui des hommes (+ 2,2 points).

Globalement, les femmes titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveau baccalauréat +2 (0,3 points) et de niveau baccalauréat +3 ou +4 (3,1 points) sont plus nombreuses que les hommes. En revanche, le taux des hommes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau baccalauréat +5 ou plus, est plus élevé (14,5%) que celui des femmes (11,6%).

En moyenne, les femmes sont donc plus diplômées. Pour autant, les postes de cadres restent aujourd'hui occupés davantage par les hommes et les salaires féminins restent toujours inférieurs.

Des difficultés d'accès à l'emploi chez les Vitriotes

Les femmes sont moins en activité que les hommes. Elles représentent 57,8% des actifs ayant un emploi (65,3% pour les hommes). Cette inégalité d'activité professionnelle est plus marquée par la tranche des 25 à 54 ans (68,5%). Au sein de cette tranche d'âge, la maternité des femmes peut avoir un impact sur leur accès à l'emploi, contenu des contraintes liées au congé de maternité, au recours au temps partiel et au retrait temporaire du marché de l'emploi.

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2011		2016		2022		dont femmes en %	dont salariés en %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	27 536	100	27 311	100	27 758	100	43	90,2
Agriculture	44	0,2	6	0	19	0,1	25	25
Industrie	2 962	10,8	2 751	10,1	2 488	9	29,7	94,4
Construction	2 291	8,3	2 016	7,4	2 000	7,2	11	80,6
Commerce, transport, service divers	14 611	53,1	14 713	53,9	15 816	57	38,8	88,6
Administration publique, enseignement, santé, action social	7 628	27,7	7 825	28,7	7 435	26,8	65	94,9

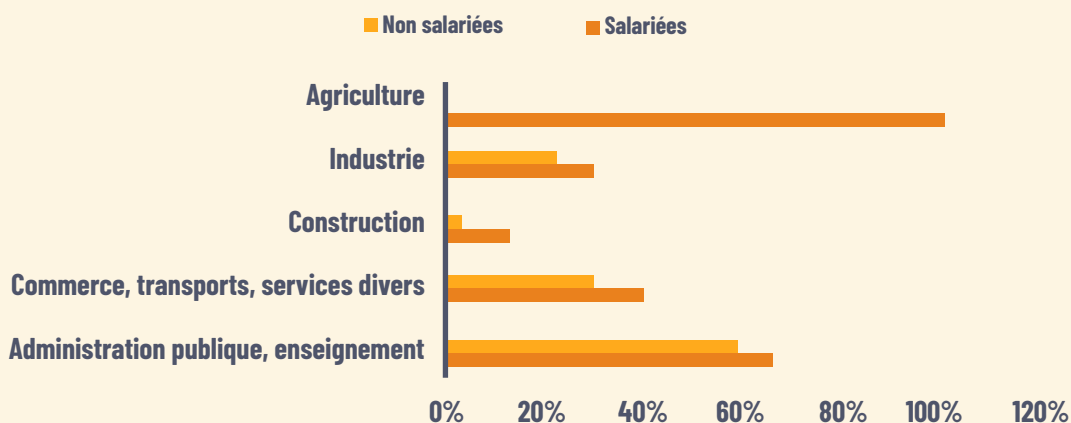
Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations complémentaire lieu de travail, géographique au 01/01/2025

Les Vitriotes occupent des emplois largement au sein de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (65%). Une constante observée dans les trois versants de la Fonction Publique (les femmes constituant 62% des effectifs). Notons que les emplois publics assurent une stabilité de l'emploi, même si les salaires restent moins élevés.

Les femmes sont moins représentées dans le secteur de l'industrie (29,7%) et celui de la construction (11%). Même si les politiques publiques peuvent encourager à la mixité des métiers dans ces domaines d'activité, force est de constater que les femmes rencontrent des obstacles dans l'accès à ces métiers, tels que les stéréotypes de genre, les préjugés inconscients qui persistent et la discrimination des femmes à l'embauche.

Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité

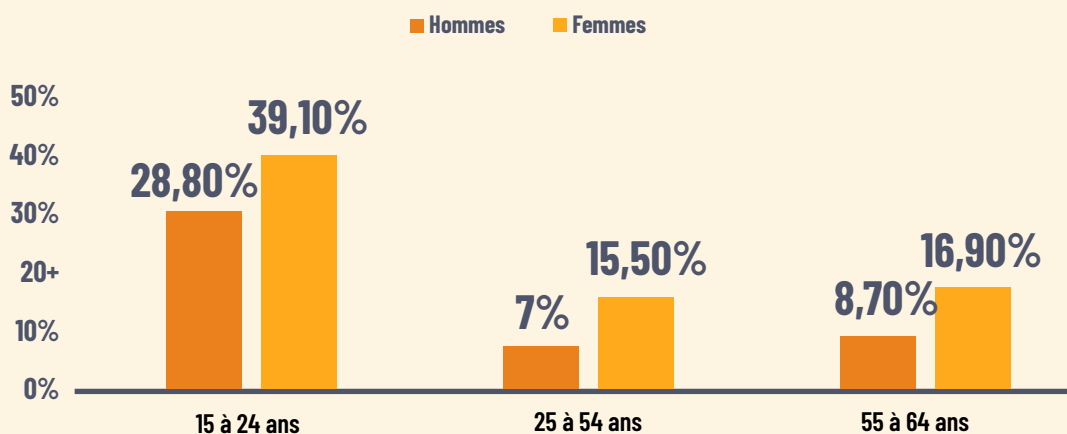
Source : Insee, RP2022, exploitation complémentaire lieu de travail géographique au 01/01/2025



Conditions d'emploi des femmes Vitriotes, des femmes plus exposées au temps partiel

Les salariés de 15 à 64 ans en temps partiel par sexe et âge

Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025



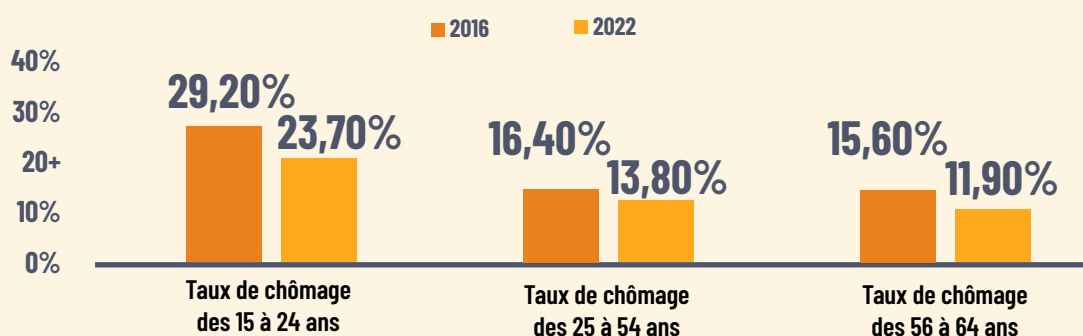
Les femmes demeurent majoritaires dans l'occupation d'emploi à temps partiel, qu'il soit subi ou choisi. L'écart est prononcé pour la tranche d'âge des 25 à 54 ans (15,50% pour les femmes et 7% pour les hommes) et pour la tranche d'âge des 55 à 64 ans (16,90% pour les femmes et 8,70% pour les hommes).

À souligner que le taux de pauvreté est une caractéristique sociale des femmes en situation monoparentale ; une caractéristique qui est à joindre avec la précarité de l'emploi des femmes.

Le chômage, un domaine où l'égalité entre les femmes et les hommes existe

Chômage (au sens du recensement) des 15 - 64 ans

Source : Insee, RP2021, RP2016 et RP2022, exploitation principales géographie au 01/01/2025



Le taux de chômage a tendance à baisser dans les différentes tranches d'âge ; il est observé un écart plus prononcé chez les jeunes de 15 à 24 ans (29,2% en 2016 / 23,7% en 2022) Source : Insee 2022

Selon l'observatoire des inégalités, en France, le taux de chômage des femmes (7%) est légèrement inférieur à celui des hommes (7,4%). Depuis plus de dix ans maintenant, les deux sexes sont quasiment à égalité dans ce domaine. Un changement de taille du marché de l'emploi où les femmes ont toujours été plus souvent sans emploi que les hommes.

À noter :

- 10,9% des ménages de la commune bénéficie du RSA.
- 52% des foyers de moins de 30 ans perçoivent une prestation d'insertion (RSA ou Prime d'Activité contre 49 % en Île-de-France. Source : Caf 2022

Des écarts salariaux, surtout chez les cadres

À Vitry-sur-Seine, le salaire moyen des femmes est de 2 336 € nets par mois (2 401 € en moyenne en France). Le salaire moyen net des hommes est de 2 399 € nets par mois (2 795 € en moyenne en France). Les revenus des Vitriotes sont plus modestes qu'à l'échelle nationale. Source : calculs JDN d'après données Insee, 2022

SAL T1 - Salaire net mensuel moyen en EQTP (en euros) selon l'âge en 2023

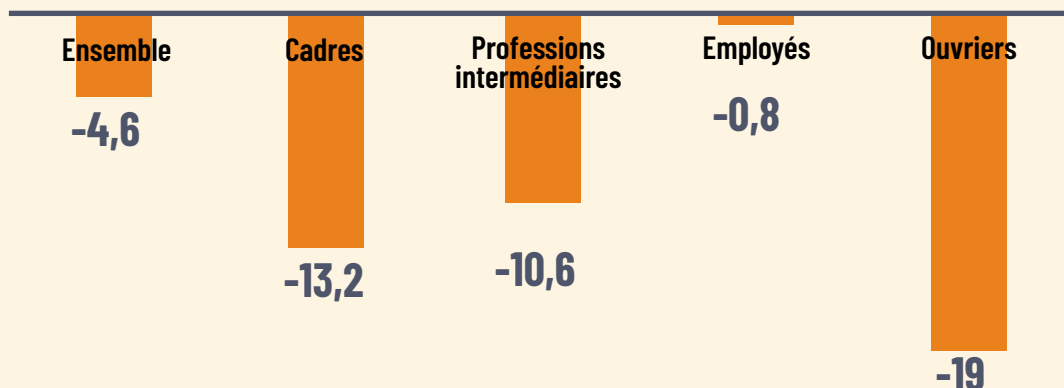
	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 25 ans	1 752	1 737	1 763
De 25 à 39 ans	2 467	2 500	2 448
De 40 à 49 ans	2 903	2 921	2 894
De 50 à 54 ans	3 370	3 108	3 496
55 ans ou plus	3 397	3 218	3 476

Il est observé que :

- Dans la tranche d'âge des moins de 25 ans, le salaire net mensuel moyen est de 1 737 euros pour les femmes, 1 763 euros pour les hommes, soit un écart de 26 euros.
- Dans la tranche d'âge de 25 à 39 ans, le salaire net mensuel moyen est de 2 500 euros pour les femmes, 2 448 euros pour les hommes, soit un écart de 52 euros.
- Dans la tranche d'âge de 40 à 49 ans, le salaire net mensuel moyen est de 2 921 euros pour les femmes, 2 894 euros pour les hommes, soit un écart de 27 euros.
- Dans la tranche d'âge de 50 ans à 54 ans, le salaire net mensuel moyen est de 3 108 euros pour les femmes, 3 476 euros pour les hommes, soit un écart plus prononcé de 388 euros.
- Dans la tranche d'âge de 55 ans ou plus, le salaire net mensuel moyen est 3 218 euros pour les femmes et 3 476 pour les hommes, soit un écart plus prononcé de 258 euros.

Écart (en %) de salaire net mensuel moyen en EQTP entre les femmes et les hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2023

Source : Insee, bases Tous Salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2024



L'écart de salaire net mensuel moyen entre les femmes et les hommes est plus marqué dans la catégorie socioprofessionnelle Ouvriers (-19%).

Le logement, un lieu inégalitaire

Selon le rapport 2025 de la Fondation pour le logement des défavorisés, quatre millions de personnes – soit 6 % de la population – sont considérées comme mal logées en France. Cela concerne tant la personne sans domicile fixe que le jeune contraint de revenir vivre chez ses parents, ou un couple qui vit avec son enfant. Un phénomène qui touche plus précisément les femmes seules si elles sont en situation de monoparentalité avec des enfants, ou victimes de violences et avec des revenus plus faibles que les hommes.

L'orientation sexuelle et l'identité de genre peuvent également être un facteur de vulnérabilité face au logement. Les personnes LGBTQ+ rencontrent des difficultés de logement. En effet, l'exclusion du domicile familial mais aussi les discriminations dans l'emploi en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre augmentent les risques pour ces personnes d'être en situation de mal logement ou de se retrouver à la rue.

À Vitry-sur-Seine, 76% des 15-24 ans vivent chez leurs parents : des jeunes qui restent relativement longtemps chez leurs parents, un chiffre passant à 33% pour les 25-29 ans. Les raisons sont souvent liées à l'augmentation du chômage, à l'allongement de la durée des études et la hausse des prix des logements. Source : *Ithéa conseil - décembre 2024*.

En ce qui concerne les demandes de logements sociaux, la ville de Vitry-sur-Seine recense 8 975 demandes de logement social en attente (Vitry 1er choix de localisation). Parmi les demandes considérées, les femmes seules avec enfants représentent 1 423 demandes (soit 15,8 %), tandis que les femmes seules sans enfant totalisent 1 713 demandes (19 %). 76 demandes sont issues de mères avec leurs filles majeures (dont 20 avec enfants et 56 sans enfants). 50 demandes émanent de mères avec leurs fils majeurs (dont 9 avec enfants et 41 sans enfants). On recense actuellement 157 femmes seules inscrites dans le dispositif DALO dont 90 femmes seules avec enfants et 67 femmes seules sans enfant.

Par ailleurs, 109 femmes, soit 1,24 % de l'ensemble des demandeurs, se sont déclarées spontanément victimes de violences auprès du service. En 2024, 191 logements sociaux (34 %) ont été attribués à des femmes à Vitry-sur-Seine, dont 120 à des femmes seules avec enfants et 71 à des femmes seules sans enfants. 59 % de ces attributions avaient Vitry pour 1er choix et 64 % concernaient des femmes résidant déjà dans la commune. Enfin sur ces 191 attributions, 9 attributions prioritaires (soit 1,59 %) ont concerné des femmes victimes de violences en décohabitation.

Concernant les dispositifs à destination des femmes victimes de violences, quelques initiatives volontaristes portées par la Ville et les associations locales existent, notamment en matière d'hébergement d'urgence et d'accompagnement vers l'autonomie. À ce titre, la Ville de Vitry met à disposition un pavillon permettant d'accueillir jusqu'à quatre familles.

La commission d'attribution de logements applique par ailleurs les dispositions réglementaires issues de la loi DALO, qui imposent une priorité pour les personnes victimes de violences. Toutefois, plusieurs freins persistent : manque d'autonomie, en particulier financière, évitement de certains quartiers jugés insécurisants pour les personnes fragilisées, ainsi qu'un déficit d'accompagnement social adapté.

En complément, des actions spécifiques sont menées en faveur de l'égalité auprès des locataires. Parmi celles-ci figure par exemple l'apprentissage du vélo destiné aux femmes ne maîtrisant pas cette pratique, afin de favoriser leur émancipation et leur mobilité dans le quartier. Cette action est portée par l'association Melocycle, financée par le bailleur Valdevy et accompagnée par le centre social Les Monis. En 2025, une dizaine d'ateliers ont été organisés, permettant d'accompagner une quinzaine de femmes.

Enfin, le projet de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et le NPRU intègrent également la dimension de genre. Des diagnostics en marchant sont réalisés avec les habitant-es afin de définir les aménagements urbains à privilégier (mobilier pérenne ou de préfiguration), et de favoriser une appropriation égalitaire et intergénérationnelle des espaces publics. L'objectif est de prévenir les mésusages, d'améliorer la sécurité ressentie, et de soutenir la réappropriation collective des espaces de vie.

Le logement des seniors :

Le logement des seniors est une problématique importante à prendre en compte au regard de l'explosion attendue en France des 75 - 84 ans. Entre 2020 et 2030, une progression de 2 millions de seniors est attendue (4,1 millions à 6,1 millions soit +47%). La décennie 2030 - 2040 sera quant à elle logiquement marquée par une explosion des 85 ans et plus (+1,3 million de personnes, soit + 58%).

À Vitry sur Seine 82% des personnes de plus de 65 ans sont propriétaires de leur logement : une tendance aussi élevée qu'ailleurs en France. La ville dispose de 4 résidences autonomie (210 logements) gérées par le CCAS.

61% des habitants de la commune âgée de 80 ans et plus vivent seuls : un indicateur qui peut engendrer des risques d'isolement social pour ces publics. Source : *Ithéa conseil - décembre 2024.*

II. ŒUVRER POUR DES CONDITIONS DE VIE ÉGALITAIRES

VITRY-SUR-SEINE, MEMBRE DU CENTRE HUBERTINE-AUCLERT

La ville, mobilisée et engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes, est adhérente au centre Hubertine-Auclert depuis 2023. Associé à la région Ile-de-France, ce centre francilien contribue avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité femmes-hommes. Il construit une plateforme régionale de ressources et d'échanges, produit une expertise féministe et sensibilise les professionnel-es et le grand public à une culture de l'égalité.

Ainsi par son adhésion, la Ville bénéficie d'un centre de ressource à travers son "Égalithèque" (banque de données unique en France), fait partie intégrante d'un réseau francilien pluri-acteurs et permet aux agent-es de bénéficier de formations et de journées de sensibilisation.

A. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ À TRAVERS DES OUTILS DE COMMUNICATION.

Les supports de communication comme le magazine Vitry le mensuel, la Newsletter, les réseaux sociaux, l'affichage municipal mettent en valeur les actions municipales en faveur de l'égalité.

Sur le nouveau site internet de la ville de Vitry-sur-Seine, les Vitriot-es ont accès à des informations et des actions portées par la Ville en matière de droits des femmes, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, d'accompagnement des victimes et de promotion de l'égalité femmes-hommes.

Dans le cadre des actions de sensibilisation autour du 8 mars - journée internationale des droits des femmes, du 25 novembre - journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le violet, couleur emblématique du mouvement féministe à travers le monde en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, a été adopté pour les campagnes d'affichage Grand public et celles destinées aux agent-es.



Visibiliser les femmes en utilisant l'écriture égalitaire dit inclusive

L'écriture inclusive est un ensemble de pratiques de rédaction qui a pour objectif de diminuer les inégalités de genre dans la langue française écrite. Le langage construit les représentations sociales du monde et par extension les comportements et pensées des personnes. L'usage du masculin active des représentations davantage masculines que féminines. Recourir ainsi à la langue égalitaire, dans les textes et les visuels, permet de retirer au sexisme l'un de ses instruments. Une attention particulière est portée sur l'utilisation de l'écriture égalitaire dans les outils de communication de la ville, dans les guides des Ressources Humaines, dans les fiches de poste.

B. FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES ET JEUNES FEMMES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

D'après la Fédération des Acteurs de la Solidarité, en 2025, les femmes en situation de précarité demeurent toujours exclues et discriminées dans leurs accès au marché de l'emploi. Les discriminations engendrées par des représentations stéréotypées persistent, les exposant plus que les hommes à des précarités cumulatives voire durables, et les confrontant à des conditions de travail difficiles (horaires atypiques, temps partiels subis, tâches répétitives...).

Le CCAS, acteur essentiel de cohésion sociale :

Il a pour mission principale de mettre en œuvre un certain nombre de dispositifs destinés à prévenir et remédier à la précarité rencontrée dans la population de la commune, de favoriser l'accès aux droits pour les citoyen-es les plus vulnérables.

Entre début janvier et mai 2025, le service Accès aux Droits et Solidarité a accueilli :

- 3 443 personnes dont 1 895 femmes (55%)
- dont 646 femmes seules avec enfants (19% des ménages reçus)
- dont 664 femmes seules sans enfant (19% des ménages reçus).

BÉNÉFICIAIRES	RSA	STATUT SALARIÉ	RETRAITE	PAS DE RESSOURCE DÉCLARÉE-SANS PAPIER
Femmes seules avec enfants	36%	10%		
Femmes seules sans enfant	11%		25%	13%

BÉNÉFICIAIRES	AIDES À L'ÉNERGIE	AIDE MÉDICALE D'ÉTAT- AME
Femmes seules avec enfants	79%	
Femmes seules sans enfant	64%	16%

BÉNÉFICIAIRES	LOCATAIRE DU LOGEMENT	HÉBERGÉES À TITRE GRATUIT
Femmes seules avec enfants	85%	
Femmes seules sans enfant	71%	17%

La Mission Locale et le PLIE Ivry-Vitry (Plan Local d'Insertion à l'Emploi) :

Ces structures sont soutenues dans leurs actions par la ville de Vitry-sur-Seine et le CCAS. Ils sont des acteurs de proximité dans l'accompagnement et l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans et dans l'accompagnement et le suivi des personnes de 26 à 65 ans les plus éloignées de l'emploi.



La Mission Locale à Vitry-sur-Seine accueille des jeunes fragilisés dans leur parcours d'insertion, ayant un bas niveau de qualification (BEP/CAP et sans diplôme) et représentant 62 % du public accompagné pour l'ensemble de la Mission Locale.

Selon le Rapport d'activité 2024 de la Mission Locale Ivry-Vitry, 42% des jeunes femmes accompagnées ont accédé à un emploi contre 58% de jeunes hommes. 45% des femmes et 55% des hommes, en Contrat d'Engagement des Jeunes (CEJ), résident en Quartier Prioritaire Ville.

Parallèlement, la Mission Locale accompagne les jeunes dans un dispositif « Création d'activité ». En partant de leur projet de créer une association, une entreprise, une action, les jeunes sont soutenus dans le montage de leur projet et la création de leur d'activité. En 2024, 78% des femmes ont bénéficié de cette action, démontrant leur volonté d'accéder au marché de l'emploi.

La Mission Locale accompagne les jeunes en situation de handicap. En 2024, 168 jeunes ont été accompagnés ; les femmes en situation de handicap étant moins représentées soit 30% contre 70% d'hommes. Parmi ces jeunes, 19% ont accédé à un emploi ; 7% ont suivi des formations ; 1% ont signé des contrats en alternance, 2% ont choisi de réintégrer un parcours scolaire et 71% ont bénéficié de l'accompagnement continu de la Mission Locale.

Dans ses missions, le PLIE met l'accent sur l'aller - vers, en repérant les publics invisibles et très en difficulté qui cumulent des freins à l'insertion comme la maîtrise de la langue, la garde d'enfants, le logement, la santé mentale, les violences conjugales. Au sein de ces publics fragilisés, les professionnel·les accompagnateur·es observent un public de plus en plus féminin, très peu qualifié, très ancré dans les quartiers prioritaires.

Selon le Rapport d'activité du PLIE Ivry-Vitry 2024, en 2024, la part des femmes parmi les 140 entrants augmente, passant de 62% en 2023 à 66% en 2024.

Il est observé que les femmes rencontrent des difficultés d'insertion plus tôt que les hommes : 55% des femmes accompagnées ont entre 26 et 44 ans, contre 46% des hommes ; les freins à l'insertion intervenant donc plus tôt dans les parcours des femmes.



Concernant la construction des parcours professionnels, les métiers régulièrement demandés par les bénéficiaires sont très « genrés » ou stéréotypés : 3% des femmes expriment un souhait dans le BTP, 92% des femmes dans les fonctions support à l'entreprise comme l'accueil, le secrétariat. Des immersions et stages dans des métiers éloignés de leur parcours initial peuvent engendrer parfois de belles découvertes pour des femmes demandeuses d'emploi.

Dans le cadre de la création de la Maison des Femmes à la ville de Vitry-sur-Seine et plus particulièrement au sujet de l'accès à l'emploi pour des femmes victimes de violences, le PLIE et son équipe sont des acteurs précieux. Leurs compétences permettent de réfléchir collectivement à des dispositifs d'action pour une prise en charge de ce public fragilisé par le PLIE ; ces dispositifs pourront être intégrés dans le nouveau protocole du PLIE d'Ivry-Vitry 2025-2028.

C. LES FRANCILIENS DE LA PROPRETÉ, MOBILISÉS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

La société Les Franciliens de la propreté, titulaire du marché public d'entretien des bâtiments communaux (hors école) est spécialisée dans le nettoyage des espaces tertiaires, des sièges sociaux et des collectivités. Généralement, les métiers du nettoyage sont fortement féminisés avec une proportion de travailleur·es d'origine étrangère.

Selon leur « Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2025 au titre des données 2024 », les femmes sont surreprésentées. D'après l'accord Egalité Professionnelle Femmes - hommes 2022, les Franciliens de la propreté agissent pour garantir l'égalité en termes de :

- Intitulés des offres d'emploi, les rendant accessibles autant aux femmes qu'aux hommes.
- Mixité des métiers en intégrant davantage d'hommes dans les métiers du nettoyage et dans les niveaux d'emplois majoritairement occupés par des femmes et inversement.
- Accès à la formation professionnelle - les femmes en raison de leurs contraintes familiales, peuvent rencontrer des difficultés à y participer. Des modules de formation ont été adaptés.

Principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Une mobilisation de salarié-es majoritairement des femmes, intervenant-es, sur les sites de la ville (juin 2024) a permis une augmentation de leur rémunération et une amélioration de leurs conditions de travail.

Dans le cadre de ses relations avec l'entreprise, la Ville met à disposition, sur le site G. Monod, une salle dédiée aux représentants du personnel siégeant au Comité Social et Économique. Cet espace favorise également les échanges entre les agent-es et leurs cadres de proximité au sein de l'entreprise en vue de faciliter leurs conditions de travail.

Cet exemple illustre l'engagement de la collectivité dans ses rapports avec ses partenaires extérieurs. En effet, chacun des marchés passés par la Ville inclut une annexe dédiée, sous la forme d'un questionnaire, à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'opérateur économique. Le questionnaire est à remplir par tous les soumissionnaires de l'ensemble des marchés publics en procédure adaptée ou formalisée. Cela représente donc plus de 300 procédures annuellement observées, y compris sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi, la collectivité a la capacité d'analyser :

- La note globale de l'index Egalité Femmes Hommes des soumissionnaires
- La détention ou non du label Egalité délivré par l'AFNOR
- La composition et l'organisation des structures en matière de représentation genrée, y compris au regard des évolutions de carrière et des positionnements dans la structure
- Les mesures de politiques publiques (la prévention des violences sexistes et sexuelles, le traitement égalitaire...) mises en œuvre pour permettre le développement professionnel serein des salariés.

D. LA PLACE DES FEMMES SENIORS AU CŒUR DE LA VIE SOCIALE

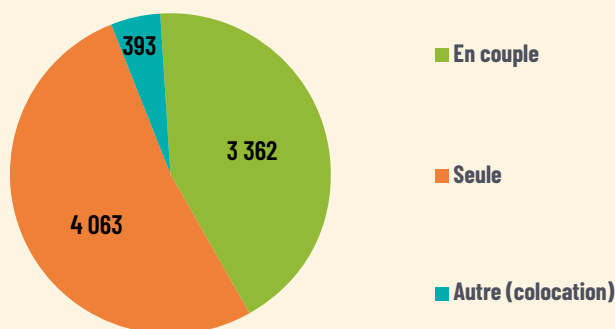
En France, près de 5 millions de personnes âgées de plus de 60 ans sont touchées par l'isolement. Cela représente environ 30% de la population senior. Parmi elles, plus de 900 000 personnes âgées de plus de 85 ans vivent seules, ce qui les expose à un risque accru d'isolement social.

Selon une étude de l'association Petits frères des pauvres - en 2021, 3,9 millions de personnes âgées n'ont pas ou quasiment pas de lien social avec des amis ou des proches. Cet isolement touche de plein fouet les 85 ans et plus (48 %), les habitants de la région parisienne (27 %), les femmes (26%) et les personnes vivant seules (25%).

À Vitry-sur-Seine, les 60 ans et plus représentent 19% de la population. 33% des seniors sont en fragilité économique et exonérés de la Contribution Sociale Généralisée. Au regard du tableau ci-dessus, les personnes de plus de 60 ans vivent majoritairement seules ; ce qui peut être un facteur de risque d'isolement. Source : Profil thématique Ithéa-septembre 2024

Au sein du CCAS, le service Vie sociale, Accueil et Information aux retraités est chargé de mettre en œuvre les orientations municipales en direction du public retraité.

Statut familial des plus de 60 ans



Il assure ainsi l'accueil, l'information et l'accompagnement des retraité-es et de leurs proches, dans les démarches d'accès aux droits. Il propose également des activités de loisirs et de culture pour lutter contre l'isolement des retraité-es et poursuivre une vie sociale.

Parallèlement, chaque mois une sortie en car, proposée par les retraité-es, est organisée à la journée ou demi-journée.

Des activités dans les résidences seniors sont également proposées et ouvertes à tous les retraité-es.

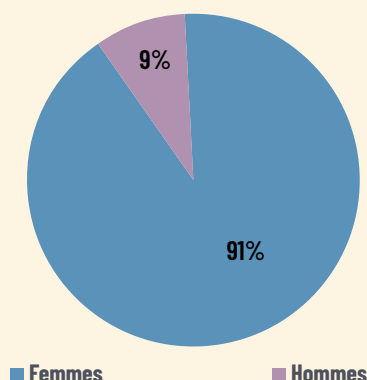
Pour les retraité-es qui ne partent pas en vacances, des sorties variées sont programmées chaque été (activités de détente, sportives, culturelles, artistiques, manuelles).

Selon le bilan d'activités 2024 du service Vie sociale, Accueil et Information, les femmes seniors participent plus activement aux activités sportives, culturelles que les hommes.

Quelques illustrations :

Typologie des participants à l'ensemble des ateliers sportifs

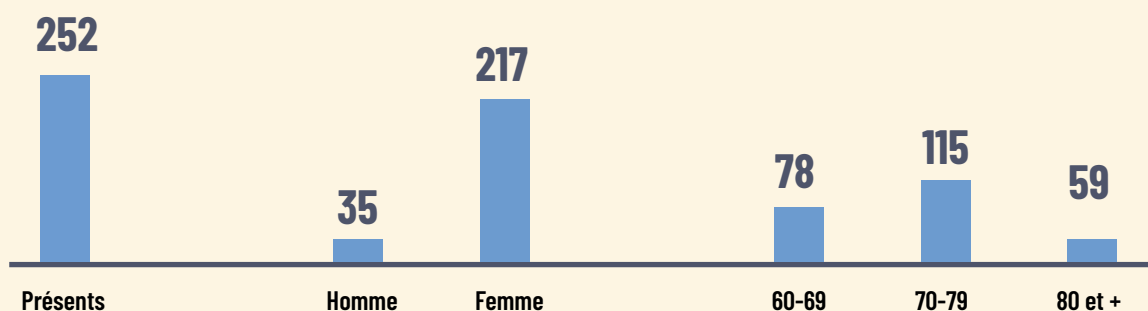
Il est observé une nette différence de proportion entre hommes et femmes (27 hommes contre 241 femmes).



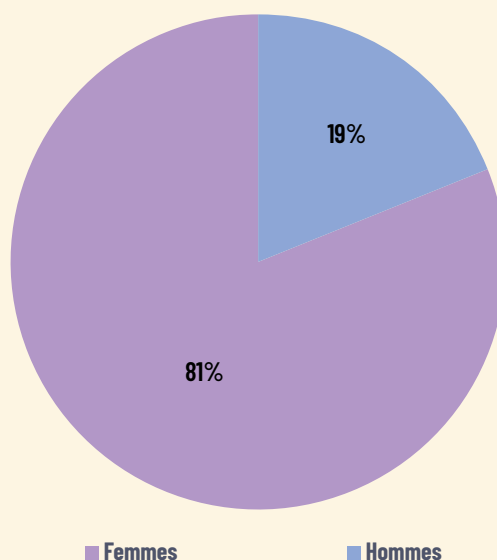
Le public assistant aux « conférences santé » est composé majoritairement de femmes, à 67,99%. La majorité des participants aux visites guidées concernant les expositions à la Galerie Municipale ainsi qu'une visite guidée du théâtre Jean Vilar sont des femmes entre 70 et 79 ans.

En partenariat avec le cinéma 3 cinés Robespierre, le service Vie sociale propose un lundi par mois, une séance spéciale où les retraité-es découvrent un film et débattent ensuite afin d'enrichir le visionnage.

La majorité des participants sont des femmes et ont entre 70 et 79 ans. Identiquement, ce sont majoritairement des femmes entre 60 et 69 ans qui ont assisté aux visites guidées du Mac Val.



Typologie des participants aux activités d'été.



Ce sont majoritairement des femmes (81%) qui participent.

E. PROMOUVOIR LA SANTÉ DES FEMMES, DES JEUNES FILLES ET LEUR ACCÈS AUX DROITS

Selon le rapport de la Haute Autorité de la Santé 2025, même si la santé des femmes est différente de celle des hommes, celles-ci connaissant des événements spécifiques tout au long de leur vie comme la puberté, les règles douloureuses, la grossesse, l'accouchement, la ménopause...certains stéréotypes de genre liés au genre et au sexe perdurent. Ce qui peut empêcher une prise en charge optimale et accentuant ainsi les inégalités. Le rapport prenant comme exemple des signes d'infarctus chez la femme, confondus avec ceux d'une crise d'angoisse ou des pathologies soi-disant réservées aux femmes comme l'ostéoporose, pouvant conduire à négliger ce diagnostic pour les hommes.

Selon une enquête du CSA menée en 2024, les femmes en France, placent la santé de leur famille et de leurs proches avant leur propre bien-être.

D'après le Contrat Local de Santé 2025-2028 de la ville de Vitry-sur-Seine, 1 jeune sur 5 (18 à 24 ans) déclare ne pas avoir un médecin traitant et ne pas pouvoir accéder aux soins faute de temps.

Le Centre Municipal de Santé Pierre ROUQUES



Il dispose d'une large offre de services médicaux garantissant l'accès aux soins à tous les habitant-es. Des professionnel-es de santé assurent des consultations de médecine générale et spécialisées (18 spécialités sont représentées). Le Centre Municipal de Santé accueille également le Service d'Accueil Médical Initial (SAMI) qui effectue des permanences le soir et le week-end quand les cabinets du CMS et des médecins libéraux sont fermés.

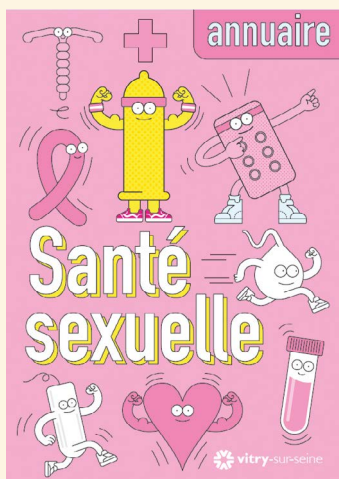
Depuis juillet 2025, le CMS P. ROUQUES accueille les permanences du CAMI centre d'accueil médical individualisé, qui vient compléter l'offre de soin en journée grâce à une plateforme d'appel téléphonique dédiée.

Selon les données de 2024, les femmes représentaient 64% de la file active en médecine générale et 56% en dentaire. Les consultations en psychologie comptent 77% de patientes féminines.

Les données issues des services santé de la Ville montrent une participation majoritairement féminine aux consultations médicales et psychologiques. Cela reflète à la fois les besoins spécifiques des femmes et leur recours plus fréquent aux services de santé.

En 2025, dans le cadre d'une réunion pluri professionnelle, la convention avec la Maison des femmes de l'hôpital Bicêtre de l'AP HP a été présentée.

Les Centres de Santé Sexuelle



Outre ses missions de suivi gynécologique (contraception, suivi de grossesse, entretiens pré et post interruption volontaire de grossesse...), les Centres de Santé Sexuelle ont des missions de prévention des IST et d'orientation pour les dépistages, d'aide, d'écoute et de soutien relatifs à la vie relationnelle affective et sexuelle ainsi que d'animation de séances d'informations collectives dans les établissements scolaires et toutes structures qui en fait la demande.

En 2025, le Centre de Santé Sexuelle Anatole-France a mené :

- 17 actions auprès de plus de 400 élèves de 6^e, 4^e et 3^e, ainsi que 3 actions auprès de 56 lycéens.
- En partenariat avec le service Promotion de la santé, 130 jeunes de 16 à 25 ans en « Contrat Engagement Jeunes » avec la mission locale, ont également bénéficié de 10 séances de 2 heures depuis le mois d'août 2024. Ces jeunes ont fait un retour positif sur ces interventions.

Le Centre de Santé Sexuelle du Square de la Galerie a mené :

- 20 actions auprès de 437 élèves de 5^e, 4^e, 3^e
- 3 actions auprès de 50 élèves de 1^{ère}.
- Des Infos flashes de présentation du service et de ses missions auprès de 390 élèves de 1^{ère}.
- Une animation vie affective et sexuelle auprès de 5 élèves (12 à 16 ans) du SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soin à domicile) du Côtéau à Vitry-sur-Seine.

Ainsi, au total, 43 actions d'information ont pu être animées par une infirmière des Centres de Santé Sexuelle de la Galerie et Anatole France auxquels ont participé 837 élèves des classes de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et 106 lycéens. Ces séances, travaillées de concert avec les équipes des établissements scolaires, et particulièrement les infirmières scolaires, abordent les sujets de la puberté, des relations fille-garçon, de la contraception, du respect de soi et des autres, des premières fois, de la loi. Elles visent également à informer filles et garçons des lieux ressources existants sur le territoire.

Les Centres de Santé Sexuelle sont également des lieux d'accueil pour les garçons et les filles ayant des questionnements ou des inquiétudes sur les modes de contraception, les relations filles garçons, les IST. Les usagers peuvent être reçus seuls ou en couple.

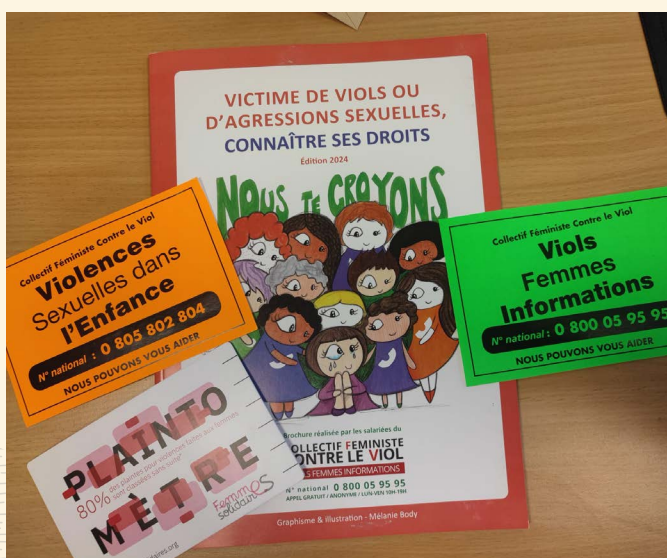
Le service Promotion de la santé engagée dans la santé publique et l'égalité

Le service Promotion de la santé participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique municipale de santé publique de la ville. Il participe à la réduction des inégalités de santé vis-à-vis de la population.

Il poursuit ses missions de service public en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la prévention des violences sexistes et sexuelles, à travers des formations en direction de professionnel.les, des agent.es de la ville, d'actions de sensibilisation auprès du grand public et des jeunes.

Les agentes du service Promotion de la santé s'inscrivent pleinement dans les orientations du Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2028 en particulier dans son axe « Accès aux droits et aux soins » qui intègre la dimension du genre.

Ainsi une attention spécifique est portée aux femmes en situation de vulnérabilité, notamment à travers : le suivi des dépressions périnatales, la sensibilisation des professionnel.les de santé aux problématiques de genre, le renforcement de l'orientation vers les structures spécialisées.



En 2025, des actions ont été menées :

- Une formation sur les violences sexuelles faites aux enfants a été organisée le 27 mars 2025 par le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV). La formation a rassemblé 26 participant.es dont 23 femmes (88,5 %) et 3 hommes (11,5 %). Une seconde formation est en cours de préparation. L'évaluation de la formation met en avant une très forte satisfaction des participant.es et se disent mieux outillé.es. Cette formation a été financée par le service Promotion de la santé démontrant une volonté de la ville à soutenir ce type d'action de sensibilisation, à renforcer les compétences des professionnel.les afin de mieux repérer et accompagner les victimes de violences.

Des actions de sensibilisation ont mobilisé différents acteurs réguliers comme la Mission Locale Ivry-Vitry, le Centre de Santé Sexuelle Anatole France ou des acteurs ponctuels (le collège Casanova, le Centre de Santé Sexuelle Square de la Galerie, l'association du Mouvement du Nid ou le CIDFF 94 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)).

Ces partenariats stratégiques et techniques ont permis d'ancrer les actions de sensibilisation dans des espaces variés : établissements scolaires, structures d'insertion et lieux publics.

- 9 interventions de 2 heures ont eu lieu avec la Mission Locale Ivry-Vitry dans le cadre du dispositif Contrat Engagement Jeune (CEJ) auprès de jeunes de 16-25 ans.
- 4 classes de 3^e du collège Casanova (environ 100 élèves) ont été sensibilisées avec l'outil « Relations saines et toxiques », en partenariat des professionnel.les du Centre de Santé Sexuelle Square de la Galerie afin de prévenir les violences.

Le Contrat Local de Santé

Il vise à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé. Il définit la feuille de route pour les cinq prochaines années en matière de promotion de la santé : addictions, accès aux soins, vie affective et sexuelle, sport-santé et alimentation, santé environnementale, périnatalité et parentalité, santé mentale seront les thématiques prioritaires.

Il prend en compte le fait que les femmes et les minorités de genre ont des besoins spécifiques en matière de santé.

Il permet de rassembler l'ensemble des acteurs locaux pour mettre en œuvre des actions de promotion de la santé, notamment auprès des personnes les plus vulnérables.

À partir du diagnostic territorial de santé, sept axes thématiques ont été retenus :

- L'accès aux droits, aux soins et à la prévention.
- La périnatalité et la parentalité.
- La santé environnementale.
- La vie affective et sexuelle.
- La santé mentale.
- Les addictions.
- Le sport-santé, alimentation.

Le Contrat Local de Santé 2023-2028 a été signé le 5 novembre 2024 avec l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la Communauté Territoriale de Santé (CPTS) de Vitry-sur-Seine, pour la mise en place de 15 fiches actions.

Dans le cadre du diagnostic du Contrat Local de Santé, afin de mieux connaître les besoins de habitant.es et des agent.es de la ville en matière de santé et d'adaptation des services mis à leur disposition, la Ville, en lien avec le service Promotion de la santé, propose un questionnaire.

Celui-ci est accessible sur le site internet de la Ville.

F. LES PLACES DES FEMMES AU CŒUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les femmes sont confrontées à des formes multiples d'inégalités : sociales, territoriales et sexuées.

L'accès limité aux droits et services publics peuvent aggraver les inégalités entre femmes et hommes. Les femmes peuvent y être marginalisées en raison de manque de dispositifs de proximité, engendrant des difficultés à l'accès à leurs droits, à la santé, l'emploi, la culture ou le sport. Il est observé que sur le plan économique, les femmes des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont plus vulnérables, le plus souvent à la tête de familles monoparentales.

Les femmes des quartiers prioritaires sont « des piliers invisibles » de la vie locale, vivant dans un milieu urbain où le patriarcat domine. Considérées comme les oubliées de l'État, c'est souvent par des actions collectives de mobilisation, par des événements médiatiques qu'elles peuvent faire porter leur voix et obtenir des droits.

Elles ont un rôle essentiel au sein de leur quartier, en tissant des liens de réseaux de solidarité, en s'engageant dans des associations, en créant des mobilisations citoyennes sur l'amélioration de leurs conditions de vie. Elles participent au vivre-ensemble et sont des actrices de la transformation urbaine et sociale.

En France, il est observé que les femmes dans les quartiers prioritaires s'engagent bénévolement dans l'aide alimentaire, vestimentaire, dans l'accompagnement scolaire, les activités socioculturelles ou sportives.

À Vitry-sur-Seine, la vie associative occupe une place centrale dans l'animation du territoire et constitue un vecteur essentiel de la démocratie locale. Le tissu associatif vitriote se compose d'environ 450 associations, dont plus de 250 sont particulièrement actives, mobilisant plusieurs milliers de bénévoles, majoritairement des femmes.

La Ville apporte un soutien constant à ces structures, à travers l'octroi de ressources matérielles, financières et logistiques, ainsi que par un accompagnement direct des acteurs associatifs. Ce soutien s'inscrit dans une volonté affirmée de favoriser l'engagement citoyen et de renforcer la cohésion sociale.

Pour structurer et développer cet appui, la ville s'appuie sur le Service de la Vie Associative (SVA), implanté au sein de la Maison de la Vie Associative (MVA). Cet équipement, entièrement dédié au monde associatif, assure des missions d'accompagnement, de mise en réseau et de dynamisation de la vie associative locale.

Nombre d'associations et des espaces de vie sociale contribuent à mettre en lumière la place des femmes dans la vie du quartier.

Parmi toutes les actions associatives qui ont pu être mises en œuvre en 2025, voici quelques illustrations pour donner à voir ce qui a été proposé pour et par les femmes :



L'Espace de Vie Sociale Les Monis est implanté au sein du QPV Commune de Paris. Dans le cadre de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales, l'espace social organise des ateliers de santé, d'apprentissage du français, des sorties culturelles pour rompre l'isolement des femmes, regagner la confiance en elles, se réapproprier leurs corps, et être ainsi actrice de leur reconstruction.



Le Centre Social Municipal Maison des Vitry'Haut, à partir des besoins et des demandes de mamans et femmes seniors, organise un projet autour de mini séjours entre femmes, sous le concept « Ensemble pour soi ». Ces mini séjours sont axés sur le bien-être, les échanges inter-générationnels. Les participantes sont actrices du début jusqu'à la fin de la construction du projet (en allant chercher des fonds, en créant du collectif). Elles participent ainsi au vivre-ensemble et sont valorisées dans leurs prises de décision.



L'association Belle création a organisé entre février et juin au sein du centre socio-culturel Les Portes du Midi des journées sur l'estime de soi autour d'un atelier « S'aimer pour mieux rayonner », centré sur l'écriture d'affirmations personnelles et positives, sur l'idée du maquillage comme une manière d'accentuer la beauté naturelle, se sentir bien dans son corps et être actrice de sa propre vie.

Femmes Solidaires Comité de Vitry-sur-Seine porte un projet « Révèle ton image, réveille ton look ! » dont le but est de créer des moments de bien-être, d'améliorer l'insertion professionnelle des femmes des QPV, permettre leur émancipation par une capacité à agir sur leur propre image et devenir ainsi des actrices de la vie sociale locale. Une esthéticienne accompagne ce projet.

G. SENSIBILISER ET PRÉVENIR LES INÉGALITÉS À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES, LE 8 MARS.

La Ville de Vitry-sur-Seine se mobilise chaque année à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. À travers une programmation variée, elle réaffirme son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et met en lumière les combats féministes, qu'ils soient locaux ou internationaux. Cette journée est l'occasion pour la municipalité d'informer, de sensibiliser les agent.es de la ville ainsi que les habitant.es.

Le thème 2025 a été : **Les 50 ans du droit à l'IVG, la réappropriation du corps des femmes.**



La programmation : Des initiatives destinées aux agent.es municipaux.ales

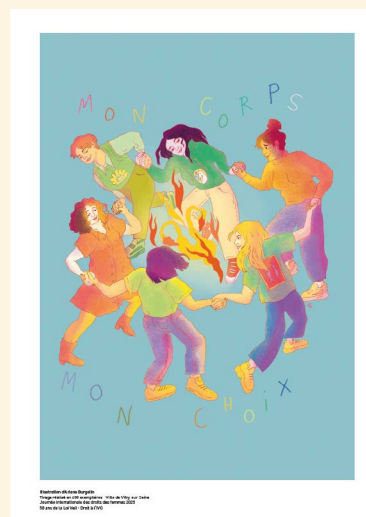
Ont été organisées dans les salons de l'hôtel de ville, le 11 mars 2025.
Plus de 500 agent.es ont participé avec une présence en augmentation d'agents hommes.



Depuis de nombreuses années, la municipalité poursuit la lutte auprès des mouvements féministes pour l'égalité, en offrant aux agent.es des livres engagés et porteurs de transformation de la société. Deux livres au choix ont donc été offerts :

- Le livre manifeste « Nous sommes tous des féministes » de Chimamanda Ngozi Adichie
- Le roman « La servante écarlate » de Margaret Atwood.

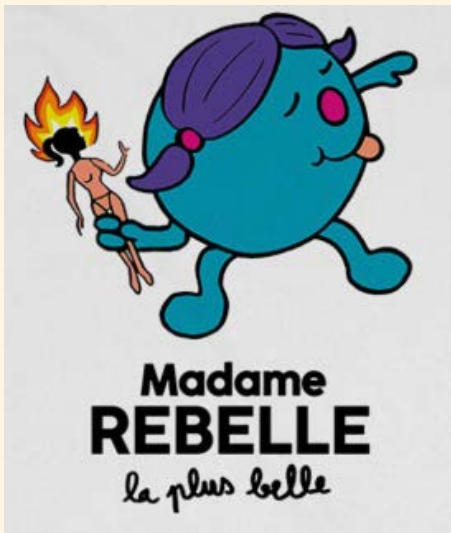
Plus de 500 livres ont été distribués.



Afin de mettre en valeur et à l'honneur des artistes sensibles aux enjeux d'égalité, un tirage d'art dédié de l'illustratrice Ariane BURGELIN a été remis aux agent.es. Ce moment de partage avec l'artiste a été apprécié.



Un atelier de sérigraphie sur tee-shirts a été animé par l'association Et Comment- La Bidouille. Les deux visuels retenus ont porté sur la thématique du droit à l'avortement et celle de Mon corps, mon choix.



Le principe a été de proposer aux agent.es de floquer sur un tee-shirt de réemploi ou sur leur propre tee-shirt, un des deux stickers tout en les sensibilisant aux enjeux d'émancipation de la femme et d'égalité entre les femmes et les hommes. Cet atelier a remporté un grand succès autant auprès des femmes que des hommes.



Une exposition d'affiches « **Femme, Vie, Liberté** », portée par une artiste iranienne Aménéh MOYAEDI a mis à l'honneur la lutte des femmes pour leur liberté. L'artiste présente a pu échanger avec les agent.es sur son travail de femme graphiste engagée et sur celui d'artistes internationaux.

Des évènements destinés aux Vitriotes et Vitriots :

« Tu vois le Genre ! »



Pour sa 7^e édition, le Concours d'écriture a été ouvert à la catégorie des moins de 20 ans et à la catégorie des Vitriotes et Vitriots.

La participation :

- 13 inscrits dans la catégorie des moins de 20 ans
- 28 inscrits dans la catégorie Vitriot .es

Soit un total de 41 inscrits. En 2024, on comptait 36 inscrits (dont 24 participations dans la catégorie des Moins de 20 ans et 12 dans la catégorie des Vitriot.es). La date limite d'inscription étant le 21 février à minuit en pléines vacances scolaires, celle-ci a été repoussée d'une semaine jusqu'au 2 mars afin de permettre plus de participations.

3 lauréat.es en catégorie Moins de 20 ans

3 lauréat.es en catégorie Vitriot.es

La soirée remise des prix du concours « Tu vois le Genre ! » au théâtre Jean Vilar

La soirée a eu lieu le samedi 8 mars de 18h30 à 22 heures.

Une centaine de personnes étaient présentes.



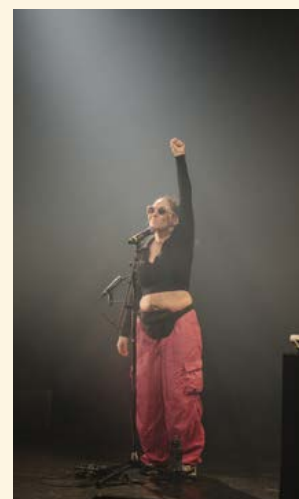
Après une prise de parole de Mme Laure GASSON- Directrice du Théâtre et de Mme Maeva DURAND- Conseillère municipale, en présence de Mme Fatmata KONATE- Adjointe au Maire, de Mme Sophia Camélia AMIMEUR- Conseillère municipale, Mme Béatrice BUCHOUX- Conseillère municipale et de Mme Bernadette EBODE ONDOBO Adjointe au Maire, les textes des lauréat.es ont été mis en musique et en voix par un duo Emilie BUTTAZZIONI- multi instrumentiste et Fausta FEDERICI- chanteuse italienne. Une prestation musicale de grande qualité.



Les lauréat.es se sont vu.es remettre comme prix des bons d'achat de 100 euros (à utiliser aux librairies Les Mots Retrouvés ou Tome 47), ainsi que le recueil des textes sélectionnés.

Dans la catégorie des moins de 20 ans, 3 centres de loisirs de quartier (Auber, François Rabelais et Les Combattants) ont été mis à l'honneur par les membres du jury.

La soirée s'est poursuivie avec un double plateau rap 100% féminin « LBLK et Petite Gueule ». Le théâtre J Vilar a offert l'entrée au concert aux participant.es de la soirée « Tu vois le Genre ! », soit une centaine de places.



H. LA SORORITÉ INTERNATIONALE POUR CHANGER LE MONDE (LA CONFÉRENCE POUR LA PAIX « LES FEMMES EN LUTTE CONTRE LA GUERRE » DU 7 MARS 2025).

Les femmes sont au cœur des conflits aussi bien en tant que victimes qu'en tant qu'actrices de la construction de la paix face à la violence et aux traumatismes des conflits armés.

Elles sont souvent les premières victimes des conflits, des crises et de la pauvreté, mais sont souvent peu considérées. Les femmes dans de nombreux pays s'organisent entre elles, sensibilisent leurs communautés, prennent des initiatives pour favoriser la paix. Ces « guerrières de la paix » sont encore aujourd'hui peu entendues et visibles, mais leurs combats à travers leur pays ont un impact considérable. Au fil des décennies, des femmes, partout dans le monde, ont mené un double combat : inclure les femmes dans les processus décisionnels de la paix et les faire reconnaître comme une catégorie spécifique de victimes, afin d'adapter les mesures prises pour lutter contre les violences de genre.



Vitry-sur-Seine, ville de paix, est aux côtés des populations qui se battent pour leur indépendance et leurs libertés.

Un choix que la ville s'attache à incarner à travers de nombreuses initiatives menées tout au long de l'année.

Ainsi à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars, la ville a organisé une conférence « Les femmes contre la guerre » en présence de Mme Ennaama Dah, représentante de la République arabe sahraouie, de Mme Gnakale Koita, représentante de l'association des Femmes africaines avec la participation d'associations et de militantes féministes engagées. Des témoignages forts de femmes qui se battent pour l'indépendance des peuples et contre les atrocités et massacres orchestrés.

III. Agir en faveur d'une éducation égalitaire et non stéréotypée

A. LIEUX D'ACCUEIL PETITE ENFANCE, LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ.

Les structures petite enfance

Deux types d'établissements permettent de répondre aux différents besoins des familles, les crèches d'une part, les haltes d'autre part.



Les crèches :

La commission d'attribution des places en crèches est attentive à accueillir filles et garçons en proportion équivalente. Ainsi, en 2025, sur les 613 enfants accueillis au sein des établissements d'accueil municipaux, 309 étaient des filles (50.4%) et 304 des garçons (49.6%) (données au 30 août 2025, sachant que tous les enfants ne sont pas encore arrivés).

L'attribution des places en crèches vise à ce que la composition des enfants dans les structures soit représentative des familles Vitriotes. Chaque année, une étude est réalisée et mise en ligne sur le site de la ville pour porter à la connaissance des familles les attributions de place.

Ces modalités d'attribution s'appuient sur le rôle social des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant garantissant aux enfants, notamment issues de familles précaires ou monoparentales d'être accueillis et aux parents de concilier vie professionnelle, insertion professionnelle, formation, vie sociale et vie personnelle.

Hors commission et en commission, un partenariat étroit avec les associations, assistantes sociales, PMI, PLIE et tout intervenant auprès des familles, permet également de tenir compte des situations particulières des familles en difficulté, mères seules ou en en parcours de formation notamment.

Les haltes :

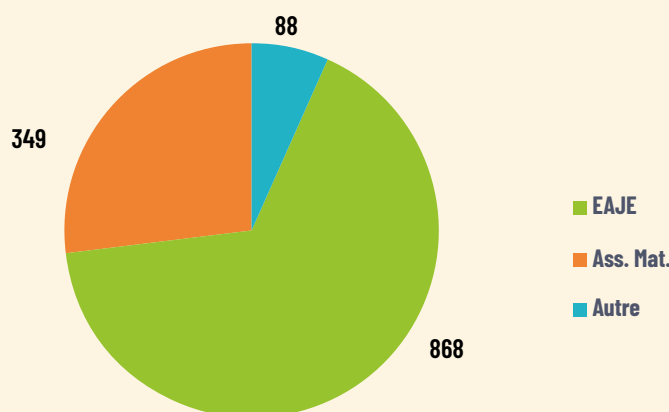
Assurant un accueil flexible à temps partiel, les 3 structures de la ville permettent d'accompagner les familles, notamment les mères isolées.

La halte-garderie propose un mode d'accueil idéal pour concilier projet professionnel, vie familiale et vie sociale, en préparant en douceur les enfants à l'entrée à l'école.

Les haltes sont particulièrement adaptées à l'accompagnement des mères travaillant à temps partiel, en formation ou sans emploi, qui recherchent un lieu de socialisation pour leur enfant.

Répartition des places d'accueil par type (en nb)

Source : CAF, 2020



Source : Profil Thématique Ithéa petite enfance avril 2025

- 868 places en accueil collectif sont comptabilisées pour Vitry-sur-Seine contre 349 places en accueil individuel.
- 16% des enfants de moins de 3 ans de la commune vivent dans une famille dont les deux parents ou le monoparent ne travaillent pas ; d'où l'importance du mode de garde comme aide à l'insertion professionnelle des parents.
- 17% des moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale, impliquant des besoins en soutien à la parentalité.

Source : Profil Thématique Ithéa petite enfance avril 2025

La pédagogie :

Les activités et jeux sont proposés indistinctement à l'ensemble des enfants. L'aménagement de l'espace est pensé afin de laisser l'enfant libre d'utiliser les jeux, notamment les jeux dits d'imitation, qu'ils souhaitent.

Plus globalement et en appui de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant qui précise : « Fille ou garçon, j'ai besoin qu'on me valorise pour mes qualités personnelles en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité » (publiée en 2017), l'ensemble des équipes des structures d'accueil de la petite enfance est attentif à ce principe au quotidien.

L'objectif de la Direction est que ce travail continue de se diffuser au sein de chaque crèche et halte.

Afin de soutenir l'action quotidienne des professionnel(le)s auprès des familles, une journée pédagogique commune a été organisée, le 20 juin 2025, en direction de l'ensemble des personnels de la petite enfance (près de 200 agents) autour du thème « Accueillir un enfant c'est accueillir ses parents ». Les objectifs ont été de :

- Centrer toujours davantage l'action sur les besoins de l'enfant et de leur famille ;
 - Cerner les enjeux du devenir parent ;
 - Permettre aux professionnel(le)s de se questionner sur l'accueil des familles ;
 - Faire émerger la question de la co-éducation ;
 - Intégrer l'action quotidienne des professionnel.les au travail engagé au sein de la ville en matière d'accueil des usagers.
- Cette journée pédagogique s'est construite autour d'une conférence animée par l'une des psychologues du secteur Action de prévention, puis autour d'ateliers en petits groupes. Ces ateliers ont pu aborder les enjeux de séparation pour les parents et les professionnel.les, le soutien à la parentalité, l'accompagnement des besoins des parents, l'intégration des parents à la vie de la structure, le respect des choix parentaux.

Soutenir la parentalité

À l'occasion de la semaine de la parentalité mais aussi tout au long de l'année, les équipes des structures d'accueil organisent expositions, réunions, cafés des parents, rencontres thématiques afin d'informer, d'accompagner et de soutenir les familles.

Les tiers intervenants, psychologues et psychomotricien(ne)s, intervenant sur chaque structure, sont également disponibles pour des rencontres individuelles ou collectives avec les parents, en fonction des besoins, des projets ou des demandes familiales.

Le réseau Parentalité, composé de l'ensemble des acteurs concernés (services municipaux de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, partenaires institutionnels, associations...) coordonne par ailleurs l'ensemble des actions menées sur la ville en la matière.

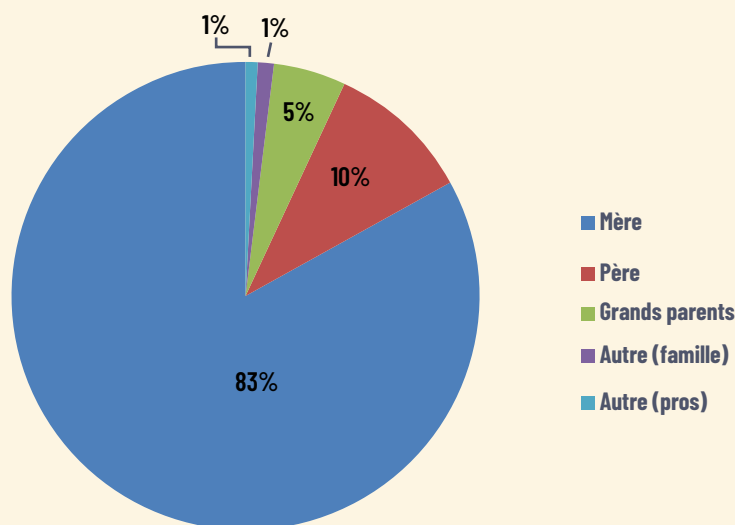
Lieu d'Accueil Enfants Parents a ouvert en janvier 2023



Le LAEP, gratuit, anonyme et confidentiel, constitue un dispositif précieux destiné à offrir aux familles un espace de socialisation et d'accompagnement de la fonction parentale afin de favoriser la qualité du lien d'attachement entre les parents et leurs enfants.

Il est essentiellement fréquenté par des mères, même si les pères sont présents, essentiellement le samedi.

Répartition des accompagnants : nombre de présence par mois



La question de l'isolement psychique est centrale. En effet, un grand nombre de familles (notamment des mères) évoque leur sentiment de solitude et d'isolement dans la relation à leur enfant. Ces mères peuvent avoir un conjoint et un entourage familial, mais qui ne vont pas forcément être souteneurs et ressources pour elles. Etre accueillies au LAEP aide à la rencontre avec d'autres parents et à faire une pause dans la relation qui peut être pesante avec leur enfant.

La Parenthèse accueille les familles au sein des locaux du Relais Petite Enfance central, le lundi après-midi de 14h30 à 17h30, le mercredi après-midi de 14h30 à 17h30 et le samedi matin de 10h00 à 12h00. Ce lieu rencontre un fort succès, 1 855 enfants ayant été accueillis en 2024 (contre 1 267 en 2023).

Les PMI :

Des professionnel·les (médecins, pédiatres, sage-femmes, infirmier·ères, psychologues, auxiliaires de puériculture) assurent des missions de service public en termes de prévention et de soutien à la parentalité. Ils·elles aident également à prévenir les violences faites aux femmes et aux enfants, en s'inscrivant dans une action sociale de protection. Le dépistage des violences est assuré lors des consultations ou entretiens. La complémentarité des différentes missions et du travail en équipe peut faciliter le dépistage.



- À la PMI Square de la Galerie, 120 femmes ont été accueillies (entre début janvier et fin août 2025) pour un 1er rendez-vous, dont 20 femmes sont en situation monoparentales avec leurs enfants.
- À la PMI Anatole-France, 79 nouveaux bébés ont été accueillis en 2025, dont 4 familles monoparentales.

B. ENFANCE ET JEUNESSE : LES ACTIVITÉS ÉMANCIPATRICES ET ÉGALITAIRES

La culture de l'égalité passe par l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, en luttant contre les stéréotypes de sexe et les représentations sexistes notamment dans l'éducation.

Le projet éducatif des centres de loisirs et des ludothèques de la ville de Vitry-sur-Seine porte des valeurs de solidarité, de paix, de mieux vivre ensemble, de laïcité, d'égalité, de citoyenneté. Des valeurs sur lesquelles les équipes d'animation s'appuient pour élaborer leur projet pédagogique et accompagner les enfants.

Le service des Centres de loisirs maternels et des Centre de loisirs élémentaires :



Les Centres de loisirs maternels accueillent des enfants de 2 à 6 ans, les Centres de loisirs élémentaires sont ouverts aux enfants vitriots de 6 à 12 ans les mercredis et les vacances scolaires.

Le service veille à un équilibre entre les femmes et les hommes dans la constitution des équipes. Pour autant, le métier d'animateur.trice demeure peu mixte, avec une prédominance féminine, bien que l'écart ait tendance à se réduire. L'accès au poste de directeur.trice est plutôt mixte.

Dans l'accompagnement au quotidien auprès des enfants, les équipes garantissent l'accès aux jeux et jouets de manière non genrée, ont des attitudes favorisant l'égalité entre les filles et les garçons, et portent un discours d'ouverture permettant de valoriser l'acceptation de l'autre dans son individualité. Leurs pratiques professionnelles sont renforcées par des formations en direction des agent.es sur l'égalité de genre.

Cet été 2025, dans le cadre des mini séjours vacances organisés par le service des Centres de loisirs maternels, 32 enfants ont été accueillis dont 17 filles et 15 garçons.

Les Centres de Quartier préadolescents :

Ce sont des lieux de rencontres ouverts sur le quartier ou la commune. Ils offrent une structure souple et adaptable à diverses demandes : accueil libre et actif pour chacun, personnalisé, familial. 6 structures sont dédiées exclusivement au 10-15 ans.

Les deux axes prioritaires se conjuguent autour de l'action éducative, complémentaire à celles de la famille et de l'école pour les enfants et les adolescents et autour de l'action socio-culturelle destinée à toutes les populations pour le renforcement du tissu social.

Les activités valorisent les notions de socialisation, d'ouverture au monde, de décloisonnement, de convivialité et d'humour. Les projets d'animation permettent la transmission de valeurs comme la tolérance, la compréhension entre personnes différentes, l'esprit d'équipe, l'estime de soi, l'entraide. De manière active, les centres de quartier préadolescents créent des réseaux de contacts pour contribuer à renforcer le tissu social.

L'objectif des équipes est de tendre vers une parité entre les filles et garçons. Un public qui demande une attention particulière car leur désir de jeu masque parfois de grandes difficultés qu'il convient de prendre en compte.

Les filles accueillies sont de plus en plus nombreuses.

Pour illustration, 65% de filles fréquentent le Centre de quartier préadolescents Rabelais.

50% de filles pour le centre de quartier préadolescents Robespierre.

Des actions sont mises en place pour leur offrir des activités qui les motivent, créer des espaces nécessaires à leur expression et épanouissement et aller au-delà des stéréotypes :

- Activités artistiques, scientifiques, sportives (sports collectifs mixtes).
- Des activités où les filles peuvent prendre des responsabilités.

Les enjeux des centres de quartier préadolescents :

- L'enjeu citoyen (éducation, sensibilisation, valeurs de la république).
- Les enjeux environnementaux (la protection du patrimoine et de l'environnement).



- Les enjeux pédagogiques (entrevoir avec les jeunes la dimension sociale de leur acte).
- L'enjeu sociétal (participation, responsabilité, apprentissage et prise de conscience de tous).
- Les enjeux de méthodes (remettre en cause les certitudes).
- Les enjeux liés aux valeurs (la solidarité, le partage, le respect de l'autre et l'urgence de la situation).



Les orientations à venir :

- Travailler sur les enjeux d'inclusion, plus précisément en 2025, les questions de misogynie.
- Poursuivre la participation au concours d'écriture « Tu vois le Genre ! ».

Les cours d'école paysagères « inclusives », pensées comme des espaces d'égalité et de respect :

La cour de récréation est un espace d'apprentissage nécessaire dans la vie des enfants. Pour autant, il est aussi un lieu où les stéréotypes de genre et les exclusions se manifestent. Encore trop souvent, les jeux de ballon occupent une grande partie de la cour et les garçons investissent plus largement l'espace. Les filles jouant à leurs propres jeux, se retrouvent ainsi dans des espaces plus réduits.

À partir de ce constat, les écoles repensent les cours de récréation de façon plus inclusive et non genrée. En effet, cela permet de favoriser les interactions positives entre filles et garçons. En apprenant à jouer et à communiquer ensemble, les élèves peuvent intégrer les valeurs d'égalité et de respect qui portent les piliers d'une école plus juste, bienveillante et tolérante, sans discrimination.

La ville de Vitry-sur-Seine, dans sa conception du vivre-ensemble porte ces valeurs et a repensé certaines cours paysagères qui permettent de limiter les oppositions entre filles et garçons. La conception du réaménagement des cours en îlotage a engendré des espaces plus apaisants et ressourçants. Dans une démarche co-construite, des processus de coopération et de concertation préalables se sont tenus. En exemple, la 1^{re} cour de l'école H Wallon B a fait l'objet de plus de 3 réunions collaboratives et de travaux coopératifs en classe.

Le Conseil municipal des enfants :

est un projet éducatif permettant aux jeunes de participer à la vie de la cité et de s'initier au fonctionnement de la démocratie locale. Les mandats du conseil d'enfants sont sur 2 ans- 2024-2026.

Le Conseil municipal d'enfants est composé de 30 filles et 20 garçons, presque égalitaire.

- Au cours du mandat, les enfants se sont engagés sur des enjeux de société comme le harcèlement, la paix (la plantation d'un arbre symbolisant la paix), le climat.
- Ils.elles ont porté des valeurs de solidarité (Loto Solidaire) et de devoir de mémoire (Commémoration du 8 mai et du 11 novembre).
- Ils.elles ont travaillé à un label propreté au sein des écoles élémentaires.
- Ils.elles ont rencontré la police municipale, visiter la caserne des pompiers et la cuisine centrale.

Les prochaines élections du Conseil municipal des enfants auront lieu au mois d'octobre 2025, avec de nouveaux projets pleins la tête !





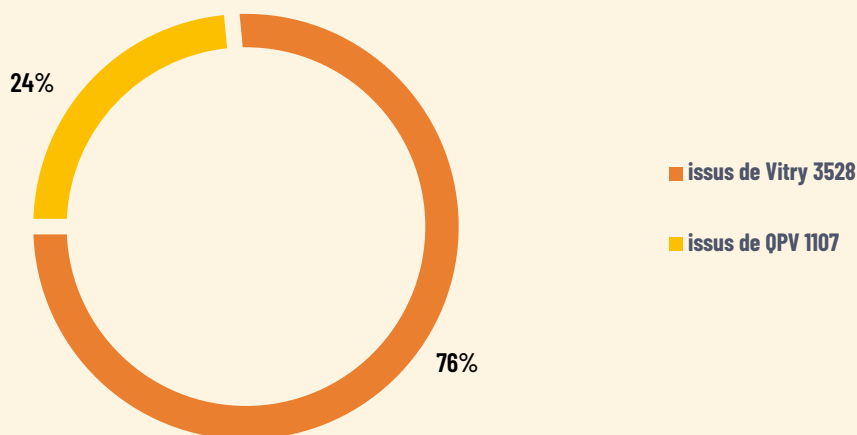
La Maison de la jeunesse :

Au sein de la Maison de la Jeunesse, chaque jeune est accueilli sans rendez-vous gratuitement, anonymement et dans le respect strict de la confidentialité. Cet espace est un lieu de ressource, d'information, d'orientation, d'accompagnement, de soutien et de documentation pour les jeunes vitriots de 15 à 25 ans.

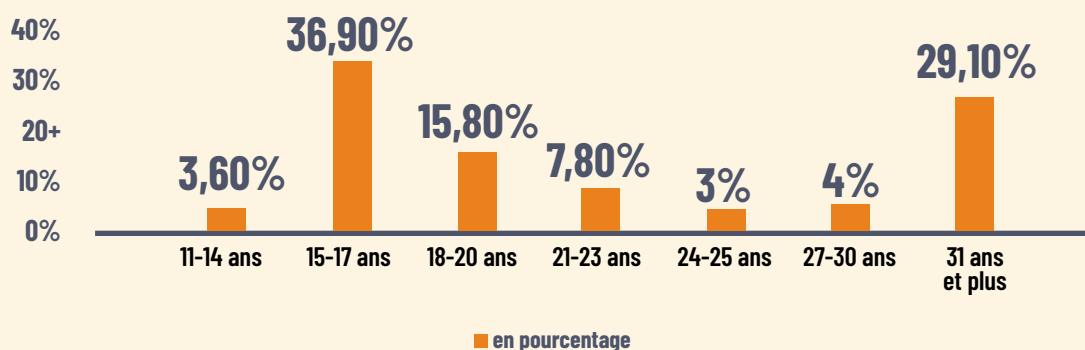
Les activités émancipatrices et actions de prévention auprès des jeunes

Le Service Ressources Jeunesse a accueilli au total 4 943 jeunes au cours de l'année 2025, dont une large majorité issue de Vitry (3 528 jeunes, soit 71,4 %). Parmi eux, 29,3 % (1 107 jeunes) résident en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Répartition selon la provenance



Répartition par âge accueillis



Il est observé que la tranche d'âge allant de 15-17 ans constitue de loin le principal public accueilli (plus d'un tiers), suivie par les jeunes adultes de 18-20 ans. La part importante des 31 ans et plus (29,1 %) montre que le service répond aussi aux besoins de personnes en insertion et jeunes adultes élargis.

La nature des demandes des jeunes accueillis : Les motifs d'accueil mettent en évidence une diversité des besoins. Les demandes révèlent une forte préoccupation des jeunes autour des démarches administratives et de l'accès à l'information (plus de 50 % des sollicitations), ce qui montre l'importance d'un accompagnement structuré pour réduire les inégalités d'accès aux droits et à la citoyenneté.

La mission de service public de la Maison de la jeunesse est aussi d'assurer un accompagnement individualisé des jeunes en précarité, en lien avec l'Espace Départemental des Solidarités de Vitry, le CCAS, l'Épicerie Solidaire et le club de prévention- Cithéa 94.

Dans le cadre de ses missions, la Maison de la Jeunesse a mené plusieurs actions significatives en direction des jeunes, en veillant à une participation équilibrée entre filles et garçons. Voici quelques illustrations pour donner à voir ce qui a été proposé par le service :

- La bourse au permis de conduire B.
- SOS rentrée : accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire, leur affectation de rentrée.
- Les aides exceptionnelles (soutien financier stage /achat de matériels liés à un projet d'études).

La bourse au permis de conduire B a permis d'accompagner 16 jeunes, dont 9 garçons et 7 filles, favorisant l'accès à la mobilité et l'autonomie. L'opération SOS rentrée, quant à elle, a soutenu 47 jeunes (26 filles et 21 garçons) dans leurs démarches scolaires et administratives afin de sécuriser leur parcours éducatif. Enfin, l'action participative « Vitry, à toi la parole », organisée entre mai et juin 2025, sous forme de rencontres et de temps de restitution, a mobilisé 307 jeunes Vitriots, dont 200 garçons et 107 filles, permettant une expression large et représentative des attentes de la jeunesse en matière de politiques publiques.

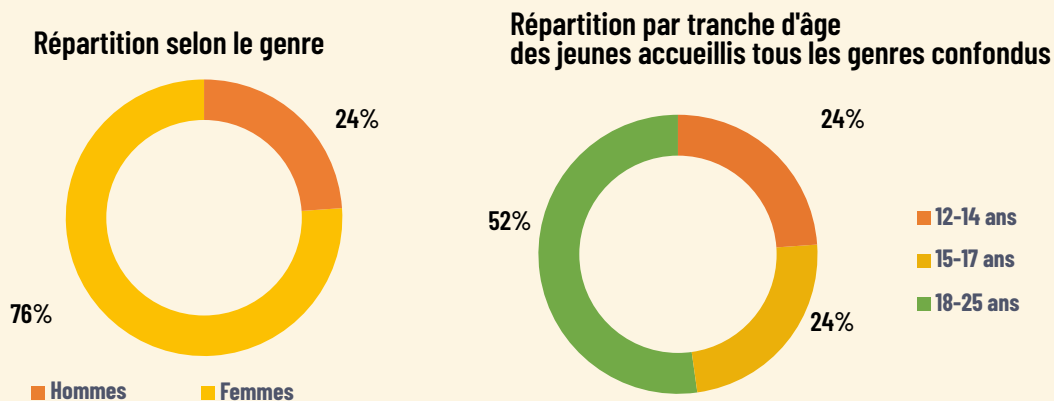
Au cours de cette action, les élu.es sont allé.es à la rencontre des jeunes vitriot.es dans les quartiers afin de les écouter à l'occasion de 6 rendez-vous. Ces échanges ont permis de recueillir leurs ambitions, leurs attentes pour adapter les politiques municipales au plus près de leurs besoins. Ces rencontres se sont organisées sous forme de concertation, de questionnaire. Un temps phare ludique et convivial en mairie a permis de restituer leurs propositions.

En parallèle, les jeunes ont accès à des dispositifs d'animation « Été sportif » en partenariat avec le service des sports sur différents sites de la ville y compris le centre aquatique. En 2025, le dispositif a enregistré un taux de 71% des filles et 26% de garçons.

Des événements forts sont organisés comme le Forum de l'emploi. L'activité de la Maison de la jeunesse est en lien avec les centres sociaux de la Ville.

Le Point d'Accueil Écoute Jeune :

Accompagne une large tranche d'âge de jeunes, de 12 à 25 ans, avec une fréquentation majoritairement féminine : Répartition par genre et âge des jeunes accueillis (au 31 juillet 2025)



On observe que les jeunes femmes représentent une majorité dans toutes les tranches d'âge, particulièrement dans le groupe des 18-25 ans (environ 87% des jeunes de cette tranche). La majorité des jeunes bénéficie d'un suivi régulier, sur plusieurs mois ou années, ce qui permet un accompagnement approfondi et personnalisé.

Les raisons de la prise de contact sont diverses : mal-être, harcèlement, phobie scolaire, usage excessif des écrans, problématiques autour de la scolarité, difficultés familiales, santé mentale ou troubles psychologiques. Les parents interviennent principalement pour accompagner leurs enfants dans ces problématiques, tandis que les professionnel-les sollicitent le service dans le cadre de l'accompagnement de jeunes qu'ils suivent.

Le suivi des jeunes victimes de violences :

Le service relève que certains jeunes se déclarent victimes de violences conjugales, intrafamiliales et/ou sexistes et sexuelles, ainsi que de violences liées à leur orientation sexuelle ou identité de genre. La nature principale des violences : physiques, sexuelles et psychologiques.

Les actions de prévention et de sensibilisation menées par le PAEJ (de janvier à juillet 2025) :

Le service mène plusieurs actions concrètes en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences. Ces interventions visent à sensibiliser les jeunes aux discriminations, aux violences sexistes et intrafamiliales, ainsi qu'aux questions d'égalité liées au genre et à l'orientation sexuelle. Elles permettent de créer un espace d'écoute et de dialogue, favorisant l'émancipation et le développement de comportements respectueux et inclusifs.

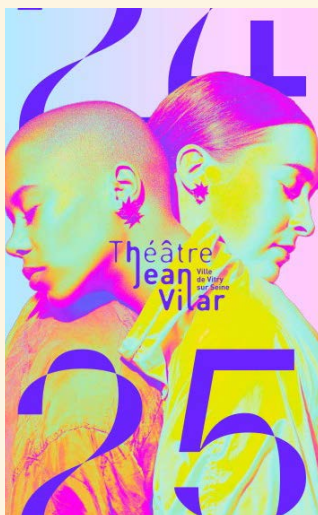
Les actions menées :

- Au collège Monod (classes de 5ème avec une participation d'environ 100 jeunes et 8 professionnel.les) : des interventions autour de la vie affective, relationnelle et sexuelle ont été animées, intégrant les notions de genre, orientation sexuelle et discriminations, dans l'objectif de promouvoir le vivre-ensemble.
- Dans une Classe relais de Vitry (avec une participation de 8 jeunes, 4^e et 3^e, 1 professionnelle) : la thématique du vivre-ensemble et du respect de l'autre a été développée, à travers l'analyse de situations vécues comme injustes et l'utilisation d'extraits de films comme support d'échanges.

C. L'ÉGALITÉ DANS L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS CULTURELS POUR UNE CULTURE ÉMANCIPATRICE.

La culture et le service public de la culture sont essentiels pour l'avenir et la démocratie dans notre société. L'accès à la culture et aux savoirs pour toutes et tous sont des enjeux d'égalité des chances.

La Ville poursuit sa volonté de mener une politique culturelle ambitieuse, malgré la mise à mal de l'offre culturelle de la part de l'État, malgré les baisses drastiques dans les budgets des communes.



Le Théâtre Jean Vilar :

La programmation artistique

La saison 2024/2025 du Théâtre Jean Vilar s'est caractérisée par une forte présence des femmes : dans les postes de direction artistique, de mise en scène et de chorégraphie.

Sur 30 projets programmés, 65 % sont portés par des femmes, contre 17 % par des hommes et 18 % par des équipes mixtes.

- Cette proportion est notable et constitue un signe positif d'égalité, dans un secteur où la création artistique a longtemps été dominée par les hommes. Le Théâtre Jean Vilar s'inscrit ainsi dans une dynamique de valorisation de la place des femmes à des postes de responsabilité artistique.

Les fonctions techniques et costumes

Les données de la saison 2022/2023 confirment en revanche une forte segmentation genrée des métiers.

- Dans les fonctions techniques (son et lumière), 62 % des postes sont occupés par des hommes, contre seulement 9,5 % par des femmes. Les équipes mixtes représentent 28,5 %.
- À noter que les femmes présentes le sont davantage sur la lumière que sur le son.
- Dans les costumes, En revanche, la tendance est inverse : 92 % des postes sont occupés par des femmes, contre 9 % par des hommes.
- Ces chiffres traduisent la persistance de stéréotypes professionnels : les hommes restent majoritaires dans les métiers techniques, tandis que les femmes demeurent surreprésentées dans les fonctions associées au costume.

Public et Billetterie (saison 2024/2025)

- En 2024/2025, les femmes représentent 75 % des acheteuses de billets, contre 25 % pour les hommes.
- Cela indique que le public du théâtre est majoritairement féminin, ce qui pourrait refléter une plus forte implication des femmes dans les pratiques culturelles et dans l'organisation des sorties familiales.

Écoles Municipales Artistiques :

Sur l'ensemble des élèves inscrits entre 2024/2025, les filles représentent 68 % des effectifs des EMA, contre 32 % de garçons.

ÉVEIL ARTISTIQUE	Femme	Homme
Chez les élèves de 4/6ans	59%	41%

ACADÉMIE DE DANSE	Femme	Homme
Chez les 6/14 ans	90%	10%
Chez les 15/25 ans	94%	6%
Chez les adultes de plus de 26 ans	95%	5%

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	Femme	Homme
Chez les 6/14 ans	56%	44%
Chez les 15/25 ans	59%	41%
Chez les adultes de plus de 26 ans	62%	38%

ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES	Femme	Homme
Chez les 6/14 ans	63%	37%
Chez les 15/25 ans	64%	36%
Chez les adultes de plus de 26 ans	75%	25%

TOTAL EMA	Femme	Homme
Elèves inscrit.es	924	440
en pourcentage	68%	32%

La répartition varie toutefois selon les disciplines :

- Éveil artistique (4/6 ans) : équilibre relatif (59 % filles, 41 % garçons).
- Danse : forte féminisation (90 à 95 % de filles selon l'âge).
- Musique : discipline plus équilibrée (56 à 62 % de filles).
- Arts plastiques : féminisation marquée (63 à 75 % de filles).

Ces données révèlent une orientation différenciée des pratiques artistiques :

La danse reste quasi exclusivement féminine ;

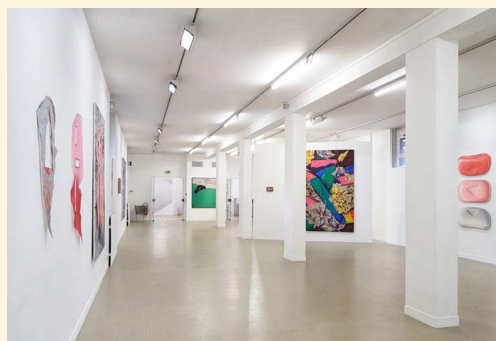
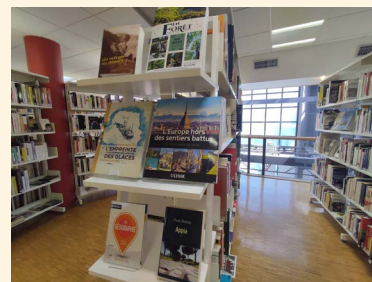
- La musique conserve une mixité relative ;
- Les arts plastiques connaissent une prédominance féminine croissante.

Ces constats invitent à poursuivre les actions de sensibilisation et d'accompagnement afin de favoriser une meilleure mixité, en particulier dans les fonctions techniques de la scène et dans certaines disciplines artistiques fortement genrées comme la danse.



La bibliothèque Nelson-Mandela (période 2024) :

Pour la période 2024, 15 680 usager.ères dont 9251 soit 59% et 6 403 hommes soit 40%. 1% d'usagers se déclarent non genrés.



Galerie municipale Jean-Collet :

A été construite dans les anciens bains-douches de la ville de Vitry-sur-Seine. Elle est un lieu d'expositions d'art contemporain dont les missions sont de soutenir, promouvoir les arts plastiques et les arts visuels à travers l'action culturelle, les déjeuners sur l'art, les collections.

Pour l'année 2025 en cours,

- sur 10 artistes programmés, 6 sont des femmes.
- 8 femmes pour « Novembre à Vitry ».

Les enjeux en faveur de l'égalité, de la place des femmes dans la société ont été abordés lors de :

- L'exposition « Coco Sour » de Victoire Gonzalvez (du 14 février au 16 avril 2025). Une artiste qui brise les codes des obsessions et inquiétudes hygiénistes.

Dans le cadre de cette exposition, un atelier intergénérationnel a été animé par l'artiste, en présence de 12 femmes.

- L'exposition « Les lavandières » (du 25 avril au 29 juin) : "Depuis nos représentations du travail ménager, les fantômes des lavoirs disparus de Vitry-sur-Seine et les murmures de nos laveries, cette exposition collective cherche à révéler les imaginaires plus obscurs lisibles en filigrane derrière le parfum frais des produits ménagers ».

Plus largement, les questions d'égalité entre les genres sont au cœur de la programmation de la Galerie municipale. Dans les livrets de médiation, l'écriture inclusive met en lumière ces enjeux.



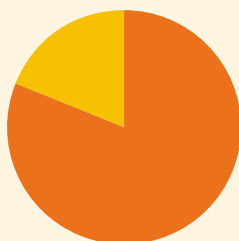
3Cinés-Robespierre - Un cinéma municipal :

Aux 3 Cinés Robespierre, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est prise en compte tant dans la programmation culturelle que dans les actions de sensibilisation et de médiation culturelle. Le cinéma démontre un engagement concret pour la visibilité des femmes dans la création artistique et pour la sensibilisation du public à l'égalité de genre. Les chiffres et actions présentes permettent de mettre en valeur la place des femmes dans la vie culturelle locale et de démontrer un travail soutenu en matière de médiation et d'éducation à l'égalité.

La représentation des réalisatrices et artistes féminines

Lors de la dernière saison, 118 films réalisés par des femmes ont été programmés sur un total de 511 films. Ce chiffre illustre un engagement en faveur de la visibilité des femmes dans le secteur cinématographique, tout en montrant que des marges de progression existent pour tendre vers une représentation plus équilibrée.

Part de la production féminine



■ Total de la production (81%)

■ Part de la production féminine (19%)

Public et fréquentation

Si aucune donnée systématique n'est collectée à la billetterie, les observations montrent une prépondérance de spectatrices féminines, particulièrement chez les plus de 50 ans. Ces tendances se confirment lors des ciné-débats et séances spéciales, où la participation des femmes est majoritaire. Il serait donc judicieux de mettre en place un outil de suivi de la fréquentation par genre et âge pour mieux mesurer l'impact des actions et ajuster la programmation.

Les programmations et thématiques égalitaires

Le cinéma a développé des projets réguliers de sensibilisation à l'égalité et aux violences sexistes, en partenariat avec le lycée Jean Macé et le collectif Féminin/Masculin. Depuis plusieurs années, ces actions comprennent environ cinq projections-débats par an sur des films tels que *Les Femmes du bus 678*, *Les garçons et Guillaume à table*, *Bande de filles*, *Mustang*, *Les conquérantes* ou *Amal*. Ces séances permettent de croiser la diffusion cinématographique et la médiation éducative, favorisant la réflexion et le débat autour de l'égalité et du respect.

La participation aux journées nationales et internationales

Le cinéma s'implique activement dans les journées de lutte contre les violences et pour l'égalité, en proposant des projections suivies de débats :

- Journée internationale contre les violences faites aux femmes : le 25 novembre 2024, a été organisé, une projection de *L'Amour et les forêts* de Valérie Donzelli, suivie d'un débat avec Sabrina Sebaihi, députée et auteure d'un rapport sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport, en partenariat avec Femmes Solidaires.
- Journée internationale des droits des femmes (8 mars 2025) : Pour cette journée, le ciné a choisi de faire une projection de « À mon âge, je me cache encore pour fumer », suivie d'un débat avec Mimouna Hadjam, militante féministe et fondatrice de l'association Africa 93.

Ces initiatives ciblent différents publics, des jeunes aux adultes, avec des projections « jeune public » (*Géniales !*, *Calamity*, *une enfance de Martha Jane Cannary*) et tout public (*Julie se tait*, *Les Filles du Nil*, *Black Box Diaries*, *Aïcha*).

Les pratiques professionnelles et engagement dans la programmation

Si la programmation générale n'est pas exclusivement guidée par la question du genre, un équilibre est recherché dans le cadre du ciné-club, afin de valoriser autant les œuvres réalisées par des femmes que par des hommes. Le cinéma reconnaît également que de bons films féministes peuvent être réalisés par des hommes, adoptant ainsi une approche inclusive et ouverte.

D. LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DANS LES PRATIQUES SPORTIVES.

La pratique sportive est un vecteur essentiel de développement personnel et collectif.

Le sport permet aux femmes et aux filles d'acquérir des compétences en termes de confiance en soi, esprit d'équipe, persévérance, de dépassement de soi. Le sport est un levier d'émancipation et de transformation sociale.

Cependant les inégalités persistent en France. Les femmes restent largement sous-représentées dans les instances dirigeantes sportives, subissent des écarts de rémunération majeurs, et font face à des stéréotypes tenaces, et à des violences.

Selon les données 2024 de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (Injep), 71 % des Français de 15 ans et plus déclarent faire du sport ; 58 % disent pratiquer une activité sportive de manière régulière, soit au moins une fois par semaine.

Une enquête de l'Injep datant de 2020, indique que 60 % de pratiquants réguliers sont des hommes contre 56 % de femmes. ; observant que les sports demeurent différenciés : « *les femmes représentent seulement 30 % environ des pratiquants de sports collectifs, de sports mécaniques ou de sports de combat. Elles représentent à l'inverse près de 60 % des adeptes de gym/fitness/wellness* ».

La Ville attachée à la valeur du sport comme vecteur de cohésion sociale, de dynamisme, met à disposition auprès des habitant.es une variété d'équipements sportifs, tout en soutenant les associations locales. En ce sens, les services des sports ont pour objectif d'accueillir les femmes et les hommes sans distinction.



L'ASTV- Association Sportive des Territoriaux de Vitry est une association sportive gérée depuis 1980 par des agent.es de la Ville qui permet « *de promouvoir le bien-être au travail à travers des activités sportives pratiquées sur la pause méridienne, dans des équipements mis à disposition par la collectivité* ».

Parallèlement, l'ASTV mène des actions de solidarité (soutien pour le Téléthon chaque mois de décembre, participation à Octobre Rose).

Quelques données d'après le bilan d'activité- saison 2024-2025 :

119 femmes et 93 hommes inscrits, dont 70 personnes issues de l'EPT et du secteur privé.

Les activités sportives pratiquées majoritairement par les agentes sont le Yoga (17), le Fitness Pilate (35) ou encore la marche (7), des sports restant très féminisées. On observe que le badminton est pratiqué de façon mixte par les agent.es (16 femmes et 12 hommes).



L'Entente Sportive de Vitry est une association sportive, ancrée fortement dans la vie locale de la Ville. Elle offre de nombreuses disciplines sportives adaptées à tous les âges et tous les niveaux. Elle porte des valeurs essentielles en termes d'inclusion, éducation, respect, solidarité, esprit d'équipe et dépassement de soi.

Les engagements et actions portés par l'association :

- La création de sections sportives mixtes : les entraînements et les compétitions sont mixtes comme pour le volley ou l'escrime.
- L'accompagnement vers la pratique féminine : toutes les sections de sport individuel accueillent des femmes. Un pôle féminin au sein de la section Foot a été développé. Des tournois féminins sont organisés (Vitry CUP...). Le sport féminin est mis en valeur sur les réseaux sociaux.
- La formation et la valorisation des encadrant.es : Former davantage de femmes aux fonctions d'entraîneuses, arbitres ou dirigeantes sportives (ex : INES, la moitié des entraîneurs du pôle féminin sont des femmes...). Organisation des championnats de France de GR et mise en place d'une communication. De nombreuses sections ont des femmes en tant que présidente (Danse, Gymnastique Rythmique, Basket, Natation, ...). La moitié des jeunes encadrants sont des femmes. Dans le cadre du stage du Club, il est observé un équilibre homme femme.
- Un accès équitable aux installations : des créneaux sportifs sont mis en place pour garantir une répartition équilibrée entre équipes masculines et féminines.
- Des campagnes de sensibilisation : journées Portes ouvertes. Un projet avec l'école M Cachin dans le but de faire découvrir des sports dit masculin aux jeunes filles comme le foot ou la boxe. Des projets en cours avec des associations de la Ville afin de faire découvrir des sports à des jeunes en décrochage.
- La participation de l'ESV à l'évènement Octobre Rose.

IV. Amplifier la lutte contre les discriminations de genre et contre les violences faites aux femmes, aux enfants

A. PRÉVENTION DE LA PROSTITUTION DES MINEUR-ES :

En France, selon l'association Agir contre la Prostitution des Enfants (ACPE) - données 2022, entre 10 000 et 15 000 mineurs dont une majorité de filles seraient victimes de prostitution.

La plupart des personnes prostituées ou des jeunes prostitués sont souvent isolés. Certaines n'ont même plus aucun contact avec le monde extérieur à la prostitution : rupture familiale, rupture sociale...

Ce phénomène touche surtout des jeunes filles, dont l'âge médian d'entrée dans la prostitution est de 15 ans. Cependant les premiers signes de prostitution des mineurs peuvent s'observer dès le collège, des cas ayant été constatés dès l'âge de 13 ans. Ces mineurs sont issus de tout milieu social et ont souvent comme point commun d'avoir été confrontés à la violence.

- Afin d'agir et de sensibiliser les jeunes, les parents, une action de sensibilisation a été pilotée par le service Promotion de la santé : l'installation, le 23 mars 2025 à proximité de la place du marché, du « Bus des femmes » en partenariat avec le CIDFF 94 et l'association du Mouvement du Nid (association agissant en soutien aux prostitués). Lors de cette initiative, 54 personnes ont été rencontrées dont 49 femmes. Les thématiques ont été abordées autour des violences, de la prostitution, de l'accès aux droits. 2 personnes ont été orientées vers des structures répondant à leurs besoins.
- Dans la perspective de poursuivre ces actions de sensibilisation, l'association du Mouvement du nid souhaiterait déployer des permanences à Vitry-sur-Seine, dans la mesure où une dizaine de femmes, suivies par l'association, sont domiciliées sur la commune ou dans les villes limitrophes. Des premières rencontres se sont tenues en lien avec le CCAS et la chargée de mission- Politique de la ville afin de travailler à ce déploiement. Il a été proposé dans un 1er temps de travailler le partenariat entre l'association du Mouvement du nid et des acteurs locaux comme les Centres de Santé sexuelle, le réseau de protection de l'enfance de l'EDS- Vitry-sur-Seine ; et de convier l'association au groupe de travail du Contrat Local de Santé « Vie affective et sexuelle ». Dans un 2^e temps, il pourrait être envisagé la mise en place d'une permanence au sein de la Maison des Femmes vitriote.

B. SENSIBILISATION AUTOUR DES DISCRIMINATIONS LGBTQ+PHOBES :

Une séance de sensibilisation aux discriminations LGBTQ+phobes dans une approche interculturelle, animée par l'association Brulant.e.s, s'est tenue le 17 septembre 2025 de 14h à 17h, à l'Espace de Vie Social Les Monis .

Cette formation s'est adressée aux professionnel.les impliqué.es auprès de jeunes adultes et adultes. Ce temps de sensibilisation a permis de revenir sur les définitions de genre, d'orientations sexuelles et d'identité de genre, en le liant aux aspects culturels des pratiques et des normes. Pour cela des outils d'analyse interculturelle ont été proposés afin de mieux comprendre les identités LGBTQIA+ qui peuvent s'articuler avec des éléments comme le genre, la classe sociale et la race sociale.

Parallèlement, l'objectif a été d'amener à mieux comprendre et analyser les difficultés et les obstacles que vivent les personnes LGBTQIA+, souvent liées à d'autres formes de discriminations.

C. LA CRÉATION DE LA MAISON DES FEMMES :

La 1^{re} phase de la Maison des Femmes- Parcours d'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants s'est concentrée sur la création d'un poste de Coordinateur.trice- Parcours d'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants. Ce poste est rattaché à la Direction Citoyenne et Démocratie Locale, avec pour mission d'être l'interlocuteur.trice de référence pour orienter les



femmes victimes de violences vers des professionnel.les les plus à même de les accompagner en faisant appel au réseau de partenaires. Il.elle mettra en œuvre et coordonnera un projet d'accompagnement de sortie de violences et de reconstruction sans rupture (sanitaire, social, psychologique, administratif, juridique, professionnel) ; en s'appuyant sur un ensemble de dispositifs d'actions porté par un réseau de partenaires issus de services publics de la ville, de la santé, de bailleurs sociaux, d'associations nationales, de structures départementales et de secteurs économiques.

La vocation de la Maison des Femmes n'étant pas de faire à la place des acteurs existants mais bien de fédérer, coordonner leurs actions, et solidifier ce réseau de professionnel.les.

Des rencontres s'organisent pour concrétiser et officialiser des dispositifs d'action comme auprès des bailleurs sociaux en termes de logement relais et logements pérennes.

Afin de mettre en œuvre le 1^{er} axe de la Maison des Femmes et de répondre aux besoins sociaux d'accompagner les femmes victimes de violences et de leurs enfants, la ville prospecte un futur équipement.

Parallèlement, ce lieu pourra permettre d'engager la 2^e phase de la Maison des Femmes, soit un lieu ressource, féministe pour toutes les femmes, sous la forme d'un travail de concertation avec les habitantes où les questions relatives à leurs droits, à leur émancipation, à l'égalité femmes-hommes auront toute leur place.

**PARTIE 2 -
AGIR EN FAVEUR
DE L'ÉGALITE
AU SEIN DE LA
POLITIQUE DES
RESSOURCES
HUMAINES**



PARTIE 2 - AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ AU SEIN DE LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

I. CONDITION GÉNÉRALE D'EMPLOI

A. EFFECTIFS

> EFFECTIF PERMANENT EN UNITÉ PHYSIQUE

	2025				Total
	Femme	%	Homme	%	
FONCTIONNAIRE	998	62,7%	604	37,3%	1 602
CONTRACTUEL	218	63,7%	125	36,3%	344
VILLE	1 217	62,5%	729	37,5%	1 946

Une féminisation élevée et homogène selon le statut

La ville de Vitry-sur-Seine compte 1 946 agents permanents au 31 août 2025.
Parmi ces agents :

- 1 602 sont fonctionnaires (soit environ 82 % de l'effectif)
- 344 sont des contractuels (soit environ 18 % de l'effectif)
- 729 sont des hommes (soit 37,5 % de l'effectif)
- 1 217 sont des femmes (soit 62,5 % de l'effectif)

La ville présente donc un profil très féminisé, quel que soit le statut. La surreprésentation des femmes semble relever d'un effet de composition des métiers plutôt que d'un effet de statut. À noter que la part des femmes dans la fonction publique territoriale est passée de 63% en 2020 à 63,5% en 2023¹.

VITRY

62,5%

62,7%

63,7%

d'effectif
femmes

de femmes
fonctionnaires

de femmes
contractuelles

61,2%

59,1%

66,6%

FPT

¹ L'emploi dans la fonction publique en 2023 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8572076>

> RÉPARTITION DE L'FFECTIF PERMANENT PAR FILIÈRE

	2025				Total
	Femme	%	Homme	%	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	379	81,5%	86	18,5%	465
FILIÈRE ANIMATION	90	57%	68	43%	158
FILIÈRE CULTURELLE	47	57,3%	35	42,7%	82
EMPLOIS FONCTIONNELS	2	40%	3	60%	5
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	321	92,8%	25	7,2%	346
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE	8	53,3%	7	46,7%	15
FILIÈRE SPORTIVE	5	22,7%	17	77,3%	22
FILIÈRE TECHNIQUE	365	42,8%	488	57,2%	853
VILLE	1 217	62,5%	729	37,5%	1 946

Les filières technique et administrative qui regroupent plus de la moitié des effectifs féminins et masculins

Les filières les plus représentées au sein de l'effectif permanent (hommes et femmes confondus) sont les filières technique et administrative (1318 agents sur 1946 agents) soit 67,7 % de l'effectif permanent.

Les filières majoritairement féminines en termes d'effectif sont les filières techniques, médico-sociale et administrative respectivement 42,8%, 92,8 % et 81,5 %, soit 1 065 sur 1 946 agents. Ces 3 filières représentent à elles seules 86 % de l'effectif féminin. Les filières principalement masculines sont les filières technique et administrative, qui représentent 78,7% de l'effectif masculin.

> RÉPARTITION DE L'FFECTIF PERMANENT PAR CATÉGORIE

	2025				Total
	Femme	%	Homme	%	
CATÉGORIE A	194	65,1%	104	34,9%	298
CATÉGORIE B	237	70,3%	100	29,7%	337
CATÉGORIE C	786	60%	525	40%	1 311
VILLE	1 217	62,5%	729	37,5%	1 946

Forte féminisation par catégorie

En 2025, la féminisation est élevée dans toutes les catégories de manière générale. Les catégories C et B représentent plus de 84% de l'effectif féminin. La catégorie C est la plus représentée soit 67,5% de l'effectif féminin total.

VITRY

65,1%

70,3%

60%

de femmes de de femmes de de femmes de
catégorie A catégorie B catégorie C

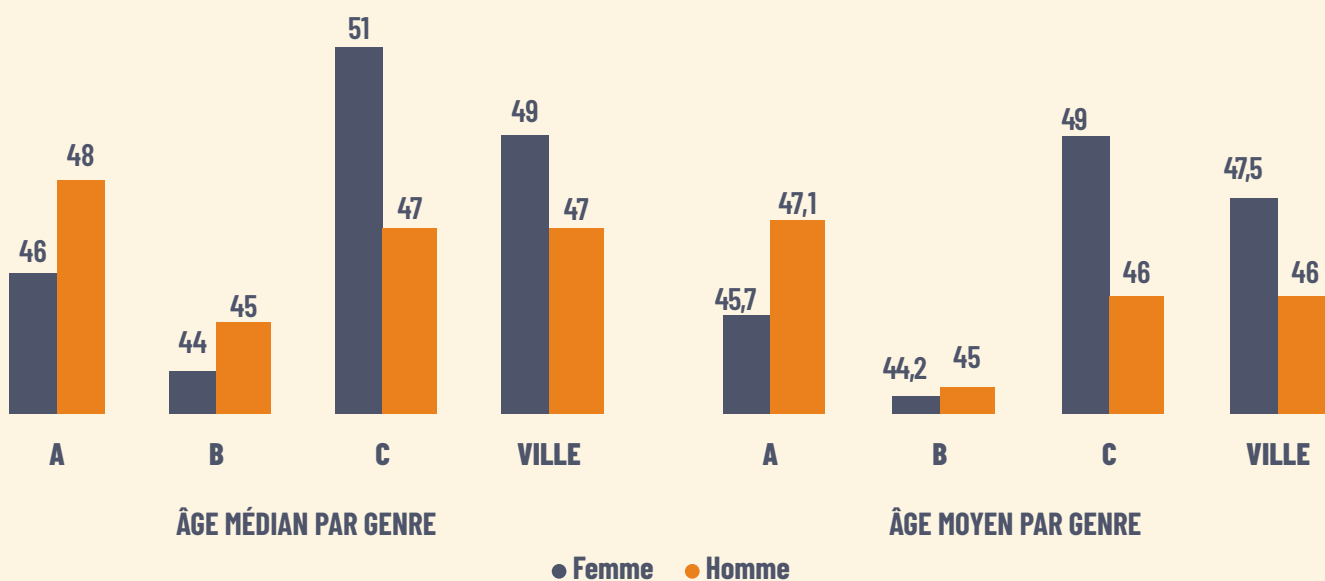
69,8%

64,2%

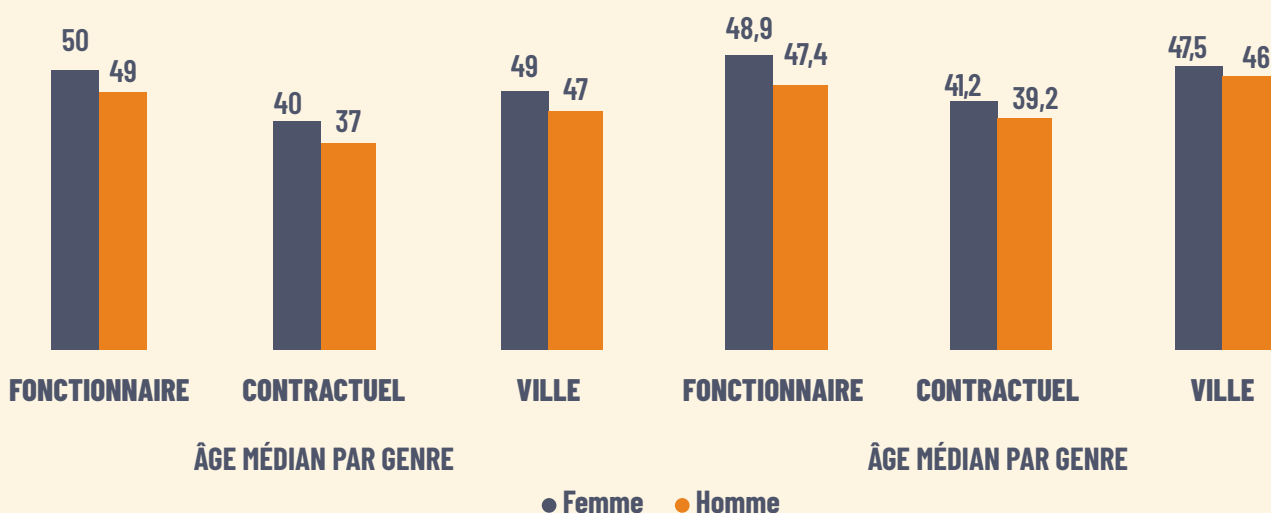
59,3%

FPT

> RÉPARTITION DE L'ÂGE PAR CATÉGORIE

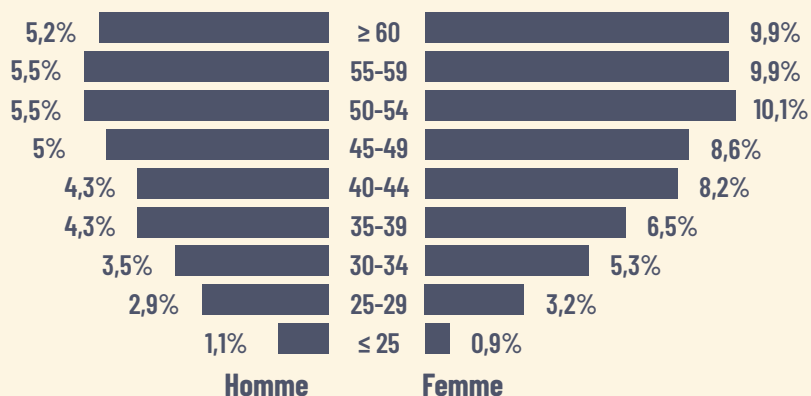


> RÉPARTITION DE L'ÂGE PAR STATUT



Pour information, entre 2011 et 2023, l'âge moyen des agents publics a progressé d'environ un an et demi. Si la proportion des moins de 30 ans reste globalement stable, celle des agents de 50 ans et plus augmente de 7,5 points. Parmi les trois versants de la fonction publique, la fonction publique territoriale se distingue comme la plus âgée, avec un âge moyen de 46 ans².

> PYRAMIDE DES ÂGES



² Caractéristiques des agents de la fonction publique en 2023

Profil d'âge des agents de la ville

La répartition des agents montre une population majoritairement concentrée entre 45 et 59 ans, avec un pic chez les femmes de 50 - 54 ans (10,1 %) et chez les hommes de 55-59 ans (5,5 %). Les moins de 30 ans restent très minoritaires, représentant moins de 4 % de l'ensemble. Globalement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans toutes les tranches d'âge.

La structure des effectifs traduit une population vieillissante, avec une faible présence de jeunes agents.

B. RECRUTEMENTS ET DÉPARTS

À compétences égales, la ville de Vitry-sur-Seine ouvre les postes à pourvoir autant aux hommes qu'aux femmes.

L'ensemble des procédures de recrutement, dans chacune de ses phases, est basé sur des critères non discriminants et cherche à favoriser la mixité des métiers et à lutter contre les stéréotypes de genre : les profils de poste sont déterminés de façon objective au regard des compétences nécessaires pour exercer les missions et de celles dont disposent les candidats et les agents, sans regard sur la nature du métier ou sur le caractère dit masculin ou féminin de la profession. Les intitulés et fiches de postes sont présentés systématiquement (H/F), les avis de recrutement et dénomination des métiers restent neutres et s'adressent indifféremment aux femmes et aux hommes, les annonces et offres d'emplois insérées sur les différents sites de publicité favorisent les candidatures féminines dans des métiers généralement occupés par les hommes (et inversement).

La mixité dans les équipes est favorisée dès que cela est possible. La Ville dispose par exemple d'une représentation féminine dans des métiers techniques comme les jardiniers ou les peintres en bâtiment, les contrôleurs de chantiers, techniciens, ou ingénieurs dans le domaine de la voirie, de l'architecture, ou des espaces verts et inversement d'une représentation masculine dans des métiers administratifs sur des postes d'agent d'accueil et de gestion de dossiers, de gestionnaire RH ou comptable.

Depuis 2015 la procédure de recrutement au sein de la ville a été renforcée avec une grille d'entretien établie pour tous les types de recrutement. Pour les cadres et encadrants, une réunion de cadrage avec le chef du service recrutement, le chargé de recrutement et le n+1 est organisée pour objectiver les recrutements sur ces postes. Elle est identique pour tous les candidats et permet de borner le champ des questions qui ne sont jamais discriminantes. Les entretiens sont donc menés de manière égalitaire pour tous les candidats.

> RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS PAR STATUT

	2025				Total
	Femme	%	Homme	%	
FONCTIONNAIRE	16	55,2%	13	44,8%	29
CONTRACTUEL	26	65%	14	35%	40
VILLE	42	60,9%	27	39,1%	69

> RÉPARTITION DES RECRUTEMENTS PAR CATÉGORIE

	2025				Total
	Femme	%	Homme	%	
CATÉGORIE A	9	45%	11	55%	20
CATÉGORIE B	19	76%	6	24%	25
CATÉGORIE C	14	58,3%	10	41,7%	24
VILLE	42	60,9%	27	39,1%	69

Des recrutements importants particulièrement chez les femmes

La ville de Vitry-sur-Seine a recruté 69 agents sur la période de janvier à août 2025, en effectif permanent soit 29 agents fonctionnaires et 40 agents contractuels. 60,9 % de ces recrutements étaient des femmes soit 42 femmes. Les catégories B et C représentent 71 % du recrutement total.

> RÉPARTITION DES DÉPARTS PAR STATUT

	2025				Total
	Femme	%	Homme	%	
FONCTIONNAIRE	21	53,8%	18	46,2%	39
CONTRACTUEL	55	64,7%	30	35,3%	85
VILLE	76	61,3%	48	38,7%	124

> RÉPARTITION DES DÉPARTS PAR CATÉGORIE

	2025				Total
	Femme	%	Homme	%	
CATÉGORIE A	23	52,3%	21	47,7%	44
CATÉGORIE B	29	76,3%	9	23,7%	38
CATÉGORIE C	24	57,1%	18	42,9%	42
VILLE	76	61,3%	48	38,7%	124

Des femmes plus concernées par les départs

Les femmes étaient davantage concernées par les départs (61,3 %). Avec 76,3 % du total des départs, les femmes de la catégorie B sont surreprésentées. Pour cette même catégorie cependant, les hommes représentent une part faible et sont davantage concernés par les départs en catégorie A, avec 47,7% des départs.

C. POSITIONNEMENT

> RÉPARTITION DE L'FFECTIF PERMANENT PAR GROUPE DE FONCTION (RIFSEEP)

	2025				Total
	Femme	%	Homme	%	
FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL (A)	1	100%		0%	1
FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT (A)	1	20%	4	80%	5
FONCTION DE DIRECTEUR (A)	9	50%	9	50%	18
FONCTION DE DIRECTEUR ADJOINT (A)	1	100%		0%	1
FONCTION DE CHEF DE SERVICE (A)	32	57,1%	24	42,9%	56
FONCTION DE DIRECTEUR DE STRUCTURE (A)	12	75%	4	25%	16
FONCTION DE CHEF DE SERVICE ADJOINT (A)	19	70,4%	8	29,6%	27
FONCTION RESPONSABLE DE SECTEUR (A)	13	56,5%	10	43,5%	23
FONCTION SANS ENCADREMENT (A)	102	69,4%	45	30,6%	147
FONCTION DE RESPONSABLE DE SECTEUR (B)	15	37,5%	25	62,5%	40
FONCTION D'ENCADRANT (B)	47	60,3%	31	39,7%	78
FONCTION DE SANS ENCADREMENT (B)	203	74,9%	68	25,1%	271
FONCTION DE CHEF D'UNITÉ (C)	20	36,4%	35	63,6%	55
FONCTION DE CHEF D'ÉQUIPE (C)	50	48,1%	54	51,9%	104
FONCTION D'AGENT OPÉRATIONNEL (C)	612	62,4%	368	37,6%	980
SANS GROUPE DE FONCTION (HORS RIFSEEP)	80	64,5%	44	35,5%	124
VILLE	1 217	62,5%	729	37,5%	1 946

Une féminisation marquée dans l'encadrement supérieur

L'effectif total est de 1946 agents, composé de 62,5 % de femmes et 37,5 % d'hommes. La population est donc majoritairement féminine. Les femmes sont particulièrement présentes dans les postes sans encadrement (74,9 %) et dans les fonctions d'agents opérationnels (catégorie C) où elles représentent 62,4 %. Elles dominent aussi certaines fonctions spécifiques comme chef de service adjoint (70,4 %) ou directeur de structure (75 %). En revanche, les hommes sont plus nombreux dans les fonctions de responsabilité notamment comme responsables de secteur B (62,5 %), chefs d'unité (63,6 %) et chefs d'équipe (51,9 %). On remarque également leur présence au poste de Directeur Général Adjoint (80 %). Il existe une parité totale dans la fonction de directeur.

La répartition des effectifs montre une forte féminisation globale, en particulier dans les fonctions à responsabilité et sans encadrement de catégorie A.

II. ENVIRONNEMENT SOCIAL, DÉROULEMENT DE CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION

A. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

« Tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes : ce principe interdit toute discrimination de salaire fondée sur le sexe. Tous les employeurs et tous les salariés sont concernés, qu'ils relèvent ou non du Code du travail. Les salariés du secteur public sont donc également visés.

La question des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes est donc centrale. Elle s'accompagne d'une réflexion à mener sur le déroulement de carrière des femmes et des hommes dans toutes ses composantes.

Les employeurs territoriaux doivent porter une attention particulière aux disparités pouvant exister dans les parcours professionnels des femmes et des hommes et veiller à ce que les procédures permettant d'apprécier la manière de servir (évaluation, réduction d'ancienneté, attribution des primes) ne pénalisent pas les agents concernés, du fait de l'absence liée à un congé. »

Dans ce contexte et dans un souci permanent du respect de principe de parité, la ville de Vitry-sur-Seine est particulièrement vigilante en la matière et s'assure au quotidien que les congés liés à la maternité, à la paternité, à la famille ou à l'état de santé des agents ne sauraient limiter les possibilités d'avancement des agents dans le cadre de leur déroulement de carrière. Ces congés ne doivent pas non plus avoir d'impact sur le montant de certaines primes attribuées en lien avec l'évaluation individuelle.

Elle s'assure également que les agents à temps partiel, à temps non complet bénéficient d'une évolution de carrière comparable à celle des agents à temps plein, et fassent l'objet d'une attention particulière s'agissant notamment de l'accès aux promotions et aux formations.

> RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

	2025				Total
	Femme	%	Homme	%	
FONCTIONNAIRE	998	62,3%	604	37,7%	1 602
TEMPS COMPLET	919	61,3%	581	38,7%	1 500
TEMPS NON COMPLET	15	51,7%	14	48,3%	29
TEMPS PARTIEL	64	87,7%	9	12,3%	73
CONTRACTUEL	219	63,7%	125	36,3%	344
TEMPS COMPLET	186	62,8%	110	37,2%	296
TEMPS NON COMPLET	24	61,5%	15	38,5%	39
TEMPS PARTIEL	9	100%			9
VILLE	1 217	62,5%	729	37,5%	1 946

Des temps partiels qui concernent davantage les femmes que les hommes

Les fonctionnaires représentent la majorité avec 1 602 agents, composés de 62,3 % de femmes. Parmi eux, la situation varie selon le type de contrat : en temps complet (1 500 agents), les femmes sont légèrement majoritaires avec 61,3 %, alors que le temps non complet (29 agents) présente une quasi-parité entre femmes (51,7 %) et hommes (48,3 %). En revanche, le temps partiel (73 agents) est très fortement féminisé avec 87,7 % de femmes.

Chez les contractuels (344 agents), la tendance est similaire : 63,7 % de femmes contre 36,3 % d'hommes. En temps complet (296 agents), les femmes représentent 62,8 %, et en temps non complet (39 agents), elles comptent pour 61,5 %. Enfin, le temps partiel (9 agents) est exclusivement occupé par des femmes.

La répartition est plus équilibrée en temps complet, mais les emplois à temps partiel sont très majoritairement occupés par des femmes, ce qui reflète une différenciation selon le type de contrat de travail.

Pour information, dans la fonction publique territoriale (FPT), versant dans lequel le taux de temps partiel est le plus élevé, l'écart entre les fonctionnaires (17 %) et les contractuels (36 %) est particulièrement marqué. Il y a différentes raisons pour lesquelles les agents travaillent à temps partiel. Ainsi, 34 % des agents de la fonction publique déclarent être à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants ou d'un proche, 23 % faute d'avoir trouvé un emploi à temps complet, 17 % pour avoir du temps libre et 9 % pour raison de santé ou de handicap³.

B. RÉMUNÉRATION

> RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE PAR STATUT

Les moyennes présentées ne tiennent compte que de la rémunération du mois d'août 2025. À ce titre, les moyennes ne tiennent pas comptes des indemnités versées en février, mai et novembre. Par ailleurs, ces moyennes intègrent les rémunérations des agents travaillant à temps complet mais également celles des agents travaillant à temps non complet, à temps partiel ainsi que pour ceux en congé maladie à 50 %.

	2025		
	Femme	Homme	Écart
FONCTIONNAIRE	2 174	2 210	-35
CONTRACTUEL	1 946	2 095	-148
VILLE	2 117	2 187	-70

Analyse genrée des rémunérations moyennes nettes

Au 31/08/2025, les salaires moyens présentent des écarts entre femmes et hommes. Chez les fonctionnaires, les femmes perçoivent en moyenne 2 174 €, contre 2 210 € pour les hommes, soit un écart de 35 € en défaveur des femmes. Chez les contractuels, l'écart est encore plus marqué : le salaire moyen des femmes est de 1 946 €, contre 2 095 € pour les hommes, soit une différence de 148 €. Au niveau global de la ville, le salaire moyen des femmes atteint 2 117 €, tandis que celui des hommes s'élève à 2 187 €, soit un écart de 70 €.

L'écart est donc plus marqué chez les contractuels que chez les fonctionnaires. Ces différences peuvent s'expliquer, en général, par la structure des postes et des grades, les primes associées, ou encore le temps de travail (temps partiel).

³ Dans la fonction publique, le temps partiel et le sous-emploi concernent davantage les contractuels : le-temps-partiel-et-le-sous-emploi-dans-la-fonction-publique.pdf

> RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE PAR CATÉGORIE

	2025		
	Femme	Homme	Écart
CATÉGORIE A	3 146	3 250	-104
CATÉGORIE B	2 219	2 343	-124
CATÉGORIE C	1 889	1 983	-94
VILLE	2 117	2 187	-70

Des écarts contrastés selon les catégories

Au 31/08/2025, les salaires moyens révèlent des différences entre femmes et hommes. En effet, les écarts sont défavorables aux femmes pour toutes les catégories. A l'échelle de la ville, l'écart global reste modéré, mais indique qu'un équilibre complet n'est pas encore atteint.

III. FORMATION

> RÉPARTITION DES AGENTS PARTIS EN FORMATION

Le bilan formation présenté ci-dessous reprend les données 2025.

L'accès à la formation professionnelle constitue un levier majeur pour favoriser l'égalité des chances et permettre à chaque agent de progresser dans sa carrière, quels que soient son genre ou son métier. L'égalité d'accès à la formation est un droit fondamental, inscrit dans la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et dans le Code général de la fonction publique. Ces textes prévoient que la formation doit permettre à chaque agent, femme ou homme, d'évoluer sans discrimination.

Chaque employeur territorial est donc responsable du respect de l'égalité professionnelle, de la prévention des discriminations et de la mise en œuvre d'actions correctives si nécessaire. Il doit également sensibiliser les agents aux enjeux de l'égalité femmes - hommes et au respect des règles en matière de harcèlement et de violence.

Le présent rapport analyse la répartition hommes - femmes dans l'accès à la formation professionnelle et propose des mesures visant à garantir l'égalité réelle dans ce domaine. Ce bilan couvre la période du 1er janvier 2025 au 31 août 2025.

En 2025, sur un effectif global permanent de 1 946 agents (dont 1 217 femmes et 729 hommes) au 31 août 2025, 988 agents ont été formés, soit 50,8 % de l'ensemble de l'effectif. Parmi eux, 593 femmes, soit 48,7 % de l'effectif féminin, et 395 hommes, soit 54,2 % de l'effectif masculin.

> RÉPARTITION DES AGENTS PARTIS EN FORMATION PAR CATÉGORIE

	2025				
	Femme	%	Homme	%	Total
CATÉGORIE A	87	60,8%	56	39,2%	143
CATÉGORIE B	130	69,1%	58	30,9%	188
CATÉGORIE C	376	57,2%	281	42,8%	657
VILLE	593	60%	395	40%	988

> RÉPARTITION DES AGENTS PARTIS EN FORMATION PAR STATUT

	2025				Total
	Femme	%	Homme	%	
FONCTIONNAIRE	444	58,9%	310	41,1%	754
CATÉGORIE A	44	64,7%	24	35,3%	68
CATÉGORIE B	77	71,3%	31	28,7%	108
CATÉGORIE C	323	55,9%	255	44,1%	578
CONTRACTUEL	149	63,7%	85	36,3%	234
CATÉGORIE A	43	57,3%	32	42,7%	75
CATÉGORIE B	53	66,3%	27	33,8%	80
CATÉGORIE C	53	67,1%	26	32,9%	79
VILLE	593	60%	395	40%	988

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 août 2025, 593 femmes (60 %) et 395 hommes (40 %) ont bénéficié d'une formation professionnelle.

La part des femmes est majoritaire dans les catégories A et B (respectivement 62 % et 69 %), tandis que la proportion féminine demeure également élevée en catégorie C (57 % au total). La répartition par statut montre que, dans l'ensemble des catégories, les femmes fonctionnaires sont nettement plus nombreuses que les femmes contractuelles.

De manière générale, on constate un accès à la formation marqué par une forte féminisation dans toutes les catégories et particulièrement dans les catégories A et B (cadres et agents intermédiaires), avec une présence masculine plus marquée dans certains statuts spécifiques (ex. « autres catégories et statuts »).

> RÉPARTITION DES JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIE

	2025				Total
	Femme	%	Homme	%	
CATÉGORIE A	102	69,2%	46	30,8%	148
CATÉGORIE B	180	68%	85	32%	264
CATÉGORIE C	365	51,1%	350	48,9%	715
VILLE	647	57,4%	480	42,6%	1 126

> RÉPARTITION DES JOURS DE FORMATION PAR STATUT

	2025				Total
	Femme	%	Homme	%	
FONCTIONNAIRE	496	56,4%	384	43,6%	880
CATÉGORIE A	55	77,5%	16	22,5%	71
CATÉGORIE B	112	68,8%	51	31,2%	162
CATÉGORIE C	330	50,9%	318	49,1%	647
CONTRACTUEL	151	61,2%	96	38,8%	246
CATÉGORIE A	47	61,4%	30	38,6%	77
CATÉGORIE B	68	66,7%	34	33,3%	102
CATÉGORIE C	36	52,6%	32	47,4%	68
VILLE	647	57,4%	480	42,6%	1 126

Sur la période étudiée, un total de 1 126 jours de formation a été dispensé, dont 646,5 jours pour les femmes (57 %) et 479,5 jours pour les hommes (43 %), traduisant un accès globalement favorable aux femmes.

La répartition des jours de formation par catégorie et par statut montre :

- Catégorie A : une nette féminisation, avec les femmes bénéficiant de plus de jours de formation que les hommes, aussi bien chez les contractuels que chez les fonctionnaires.
- Catégorie B : les femmes continuent de bénéficier d'un avantage en termes de jours de formation, surtout chez les fonctionnaires.
- Catégorie C : un quasi-équilibre entre femmes et hommes, bien que les femmes aient légèrement plus de jours de formation en moyenne.
- Emplois hors catégorie et autres statuts : répartition relativement équilibrée, avec quelques écarts mineurs.

Ainsi, l'analyse confirme un accès globalement paritaire à la formation, avec une féminisation nette dans les catégories A et B et un équilibre relatif dans la catégorie C.

IV. OUTILS FAVORISANT L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Afin de favoriser l'égalité professionnelle, la direction des ressources humaines dispose de divers leviers d'action :

- le règlement intérieur fixant les différents droits et obligations des agents de la ville est une garantie pour l'égalité.
- le guide de l'agent-e nouvellement embauché-e, actualisé chaque année précisant les règles statutaires et une sensibilisation continue auprès des interlocuteurs de la DRH.
- le Rapport Social Unique présentant les différents indicateurs par genre sur les caractéristiques du personnel et les politiques de ressources humaines.
- le journal mensuel Contact en tant qu'outil de communication interne à destination des agents

De plus, dans le cadre de la loi n°2019-828 du 9 août 2019 de transformation de la fonction publique, et depuis la parution du décret d'application du 4 mai 2020, la direction des ressources humaines a souhaité nommer une référente égalité femme - homme au sein de sa direction, afin de témoigner sa volonté à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des effectifs, de prévenir les discriminations et les situations de harcèlement.

Un travail a été mené afin d'élaborer un plan pluriannuel pour l'égalité femme - homme, conformément au décret d'application du 4 mai 2020.

Ce plan est composé de 4 axes d'actions et transmis chaque année depuis 2021 aux services préfectoraux. Les 4 axes prédéfinis par le décret de mai 2020 sont les suivants :

- AXE 1 : Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- AXE 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique,
- AXE 3 : Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- AXE 4 : Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations.

Le plan propose donc la mise en place d'actions visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, et également lutter contre les violences, les harcèlements et la discrimination.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES :

Axe 1 : Une attention particulière portée aux familles monoparentales :

Le rapport montre une fois encore la vulnérabilité des familles monoparentales. Plus de 80% de ces familles sont composées d'une femme seule et de ses enfants. Ces familles sont surreprésentées dans les QPV et sont davantage exposées à la précarité. Enfin, 80 % des femmes se rendent dans les CIDFF, indiquant que leur situation de monoparentalité s'est manifestée après avoir engagé un parcours de sortie des violences conjugales. La lutte contre la précarité et l'isolement de ces familles, doit continuer à appeler à des actions spécifiques.

Axe 2 : Poursuivre la lutte contre les violences conjugales et sur les mineurs durant l'année

La ville dispose d'outils à mobiliser en ce sens, à l'image du centre Hubertine-Auclert proposant une formation des agent-es territoriaux. Les supports de communication mettent en valeur les actions municipales en faveur de l'égalité. Sur le nouveau site internet de la ville de Vitry-sur-Seine, les Vitriot.es ont accès à des informations et des actions portées par la Ville en matière de droits des femmes, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, d'accompagnement des victimes et de promotion de l'égalité femmes-hommes.

Axe 3 : Poursuivre le projet de maison des femmes

La 1^{re} phase de construction de la Maison des femmes concerne l'accompagnement des femmes victimes de violence et leurs enfants. Un poste de Coordinateur.trice- Parcours d'accompagnement des femmes victimes de violences et de leurs enfants a été créé afin d'accompagner le projet de structurer la réponse aux demandes en faisant appel au réseau de partenaires. Lancée en parallèle, la seconde phase permettra de faire de cet espace un lieu ressource pour toutes les femmes, au côté du PLIE.

Axe 4 : Une éducation à la citoyenneté et l'égalité.

La 7^{ème} édition du concours d'écriture « Tu vois le Genre ! », a vu une progression du nombre de participants. Une centaine de personnes était présente à la soirée de remise des prix. Ce concours sera reconduit pour l'année 2025-2026. La participation de la mairie de Vitry-sur-Seine au Comité Opérationnel de Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (CORAH) à la préfecture du Val-de-Marne continuera à lier les actions de sensibilisation auprès de jeunes sur l'implication citoyenne et les luttes contre les discriminations.

